



(11) **EP 1 935 806 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.06.2008 Bulletin 2008/26

(51) Int Cl.:
B65D 81/32 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07122770.6**

(22) Date de dépôt: **10.12.2007**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK RS

(71) Demandeur: **L'ORÉAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Abergel, Aline**
92100 Boulogne (FR)

(30) Priorité: **21.12.2006 FR 0655780**

(74) Mandataire: **Julio, Charlotte**
L'OREAL - D.I.P.I.
25-29 Quai Aulagnier
92665 Asnieres-sur-Seine Cedex (FR)

(54) **Dispositif de conditionnement et d'application**

(57) La présente invention concerne un dispositif de conditionnement et d'application s'étendant selon un axe (X) comportant :

- un premier récipient (1) destiné à contenir un premier produit, ledit premier récipient comprenant une paroi déformable (13, 14) de manière à permettre une distribution du premier produit à travers un premier orifice de distribution (12),
- un deuxième récipient (2) destiné à contenir un deuxième produit, ledit deuxième récipient comprenant une paroi déformable (23, 24) de manière à permettre une distribution du deuxième produit à travers un deuxième orifice de distribution (22),
- des moyens de couplage rapportés (3) aptes à relier lesdits premier et deuxième récipients ensemble,

dans lequel lesdits premier et deuxième orifices de distribution débouchent distinctement respectivement au niveau d'une première surface d'application et d'une deuxième surface d'application et dans lequel lesdits premier et deuxième récipients sont configurés pour pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre.

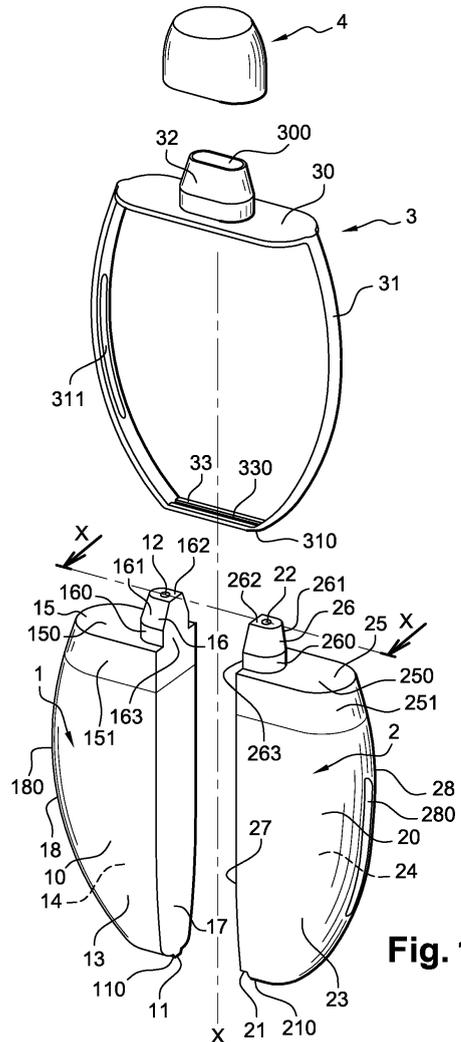


Fig. 1

EP 1 935 806 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif de conditionnement et d'application d'au moins un produit cosmétique.

[0002] Un domaine privilégié, mais non exclusif, de la présente invention vise l'application d'un mélange de produits cosmétiques sur une surface corporelle telle que les lèvres, les paupières, les joues ou les ongles. Par « produit cosmétique », on entend un produit tel que défini dans la Directive 93/35/CEE du Conseil du 14 juin 1993.

[0003] De nombreux dispositifs permettant de stocker différents produits cosmétiques à mélanger extemporanément dans le but d'appliquer ce mélange sur une surface corporelle sont répertoriés dans l'art antérieur.

[0004] Les documents US 2005/098527, US 4 705 051, US 4 884 703, US 5 137 178, EP 0 644 129, GB 2 388 097, JP 08 198 344, FR 2 647 093, FR 2 826 641, FR 2 867 700 et FR 2 877 819 divulguent en particulier des exemples de dispositif de l'art antérieur.

[0005] Le document US 5 137 178 divulgue un dispositif comprenant deux récipients souples de produit fixés sur une tête de distribution commune. Pour ce faire, ces récipients comprennent tous deux une extrémité pourvue d'un bourrelet apte à s'encliqueter fixement dans deux gorges ménagées dans ladite tête de distribution commune.

[0006] Ces récipients sont entourés par une première coque d'habillage comportant deux panneaux formant boutons-poussoirs. De tels boutons poussoirs permettent de comprimer lesdits récipients ensemble de façon à entraîner la distribution des produits contenus dans les deux récipients.

[0007] Cette première coque d'habillage est montée dans une deuxième coque d'habillage ménageant des ouvertures pour les boutons-poussoirs.

[0008] Ces boutons poussoir sont déplaçables relativement à ladite deuxième coque d'habillage.

[0009] Toutefois, un inconvénient lié à ce dispositif est qu'il comporte de nombreuses pièces à fabriquer et à assembler. Un tel dispositif comporte donc des tolérances de fabrication très étroites notamment pour la conception des première et deuxième coques d'habillage afin de faire en sorte que les boutons-poussoirs soient facilement accessibles de l'extérieur.

[0010] De plus, avec ce dispositif de l'art antérieur, une tête de distribution commune aux deux récipients est prévue. Or, à chaque fois que du produit est distribué, un reliquat de produit peut rester dans le canal de distribution. Bien souvent, le produit se dessèche et vient tapisser durablement le canal de distribution. Ainsi, si un récipient venait à être remplacé par un récipient contenant un produit différent, le produit distribué à partir de ce nouveau récipient peut être souillé par l'ancien produit revêtant ledit canal ledit distribution.

[0011] Par ailleurs, il est clair qu'un tel dispositif ne permet pas de changer aisément un récipient vide de

produit par un nouveau récipient.

[0012] Le document EP 0 644 129 divulgue un dispositif comprenant deux récipients de produit respectivement pourvus d'une valve de distribution. Cette valve est actionnée au moyen d'une tête de distribution commune.

[0013] Ces valves sont disposées en communication fluïdique avec des canaux de distribution ménagés dans la tête de distribution. Ces canaux débouchent sur un orifice de distribution respectif.

[0014] Dans un tel dispositif, un appui exercé sur la tête de distribution assure un actionnement simultané des valves de distribution et ainsi une distribution simultanée de produit.

[0015] Toutefois, un inconvénient lié à ce dispositif est qu'un tel dispositif ne permet pas de distribuer un produit d'un récipient indépendamment du produit contenu dans l'autre récipient. Or, la distribution simultanée des produits peut entraîner une pollution réciproque des produits distribués ce qui peut ne pas être souhaité dans certains cas, notamment lorsqu'un produit doit être appliqué avant l'autre. En effet, le contact d'un produit avec l'autre peut entraîner des modifications physico-chimiques de l'un ou des deux produits. De plus, les proportions de produits distribués sont sensiblement identiques d'un récipient à l'autre.

[0016] Le document FR 2 647 093 divulgue deux récipients de produit à paroi souple comportant un canal de distribution respectif. Ces canaux de distribution sont surmontés d'une tête de distribution commune pourvue d'un orifice de distribution. Lors d'une pression manuelle exercée sur ces deux récipients, les produits contenus à l'intérieur sont l'un et l'autre distribués à travers leur canal de distribution respectif puis mélangés et expulsés au niveau de l'orifice de distribution.

[0017] Toutefois, un inconvénient lié à ce dispositif est que le positionnement de la tête de distribution sur les deux récipients entraîne une inclinaison des canaux de distribution en direction de l'orifice de distribution. Ainsi, lorsqu'une pression manuelle exercée sur un récipient est stoppée, le produit distribué à travers un canal de distribution peut facilement refluer vers l'autre canal de distribution et ainsi polluer l'autre récipient. En outre, du produit distribué à partir d'un récipient peut rester stagnant dans la tête de distribution commune et peut ainsi polluer un produit nouvellement distribué.

[0018] Un but de la présente invention est donc de fournir un dispositif surmontant au moins un des inconvénients susmentionnés.

[0019] Un but de la présente invention est en particulier de fournir un dispositif facile à fabriquer et à assembler.

[0020] En particulier, un but de la présente invention est de fournir un dispositif rechargeable évitant toute possibilité de contamination de produit. Un but de la présente invention est notamment d'éviter toute présence de résidus de produit stagnant issus d'une précédente utilisation du dispositif.

[0021] Un but de la présente invention est encore de fournir un dispositif permettant un mélange personnal-

sable des produits contenus dans les différents récipients.

[0022] Un but de la présente invention est également de fournir un dispositif présentant une gestuelle d'actionnement original et confortable pour l'utilisatrice.

[0023] La présente invention a donc pour objet selon un premier aspect un dispositif de conditionnement et d'application s'étendant selon un axe comportant :

- un premier récipient destiné à contenir un premier produit, ledit premier récipient comprenant une paroi déformable de manière à permettre une distribution du premier produit à travers un premier orifice de distribution,
- un deuxième récipient destiné à contenir un deuxième produit, ledit deuxième récipient comprenant une paroi déformable de manière à permettre une distribution du deuxième produit à travers un deuxième orifice de distribution,
- des moyens de couplage rapportés aptes à relier lesdits premier et deuxième récipients ensemble,

dans lequel lesdits premier et deuxième orifices de distribution débouchent distinctement respectivement au niveau d'une première et d'une deuxième surface d'application et dans lequel lesdits premier et deuxième récipients sont configurés pour pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre.

[0024] Ledit dispositif peut comprendre une section transversale de forme allongée définissant une enveloppe externe présentant une longueur et une largeur, les premier et deuxième récipients étant couplés dans la largeur. Autrement dit, les parois latérales des premier et deuxième récipients destinées à venir en regard l'une de l'autre peuvent s'étendre le long d'un axe mineur de ladite section transversale. A l'état couplé, lesdits premier et deuxième récipients peuvent être ainsi disposés en regard, et notamment en contact l'un de l'autre, au niveau d'un côté respectif de moindre dimension. Une telle configuration permet ainsi d'actionner un récipient par un appui, voire une compression, exercé au niveau de son corps sans interférer sur l'autre récipient. Dans un tel cas, la force d'appui, ou de compression, exercée sur le récipient peut se faire selon une direction non sécante au récipient adjacent. Cette direction peut être différente d'une direction de distribution d'un produit, et notamment sensiblement orthogonale à cette direction de distribution. Cette direction peut être sensiblement parallèle à un plan moyen de couplage desdits premier et deuxième récipients.

[0025] Lesdits premier et deuxième récipients peuvent être agencés de telle sorte qu'ils comprennent chacun au moins une paroi d'actionnement s'étendant dans la longueur de la section transversale, et avantageusement deux. Dans le cas où deux parois d'actionnement sont prévues pour un même récipient, ces parois peuvent ainsi s'étendre chacune le long d'un axe majeur de ladite section transversale et de part et d'autre de cet axe. Ces

deux parois d'actionnement peuvent être prévues de part et d'autre des moyens de couplage, et notamment de part et d'autre d'une partie flexible des moyens de couplage.

[0026] Les premier et deuxième récipients peuvent être réalisés au moins en partie un matériau souple, et notamment élastiquement déformable, apte à être manuellement déformée par un utilisateur. Ces premier et deuxième récipients peuvent comprendre un corps de récipient définissant ladite paroi d'actionnement. En particulier, ces récipients peuvent respectivement comprendre un fond à partir duquel se dresse une paroi latérale reliée à des moyens d'application, ou embout respectif, au moins une partie de cette paroi latérale formant ladite paroi d'actionnement. Lesdits moyens d'application peuvent être formés par un embout commun surmontant lesdits premier et deuxième récipients.

[0027] Les parois d'actionnement et les surfaces d'application peuvent s'étendre dans la longueur, ou le long d'un axe majeur, d'une section transversale du dispositif. L'actionnement du dispositif et l'application de produit en est ainsi facilité. Pour l'actionnement, l'utilisateur peut saisir un récipient à l'aide de tous ses doigts sans interférer avec l'autre récipient. Ainsi, l'utilisateur peut comprimer un récipient d'une même main et l'autre récipient de son autre main. Pour ce faire, l'utilisateur peut positionner son pouce sur une paroi latérale d'un récipient et au moins l'un de ses autres doigts sur une paroi latérale opposée de ce même récipient. Une compression visant à rapprocher son pouce de l'un au moins de ses autres doigts permet de déclencher la distribution de produit à partir de ce récipient. En relâchant la pression digitale exercée sur ces parois, le récipient peut ensuite reprendre sa configuration initiale. Dans cette manoeuvre, l'actionnement d'un récipient n'interfère absolument pas avec l'autre récipient.

[0028] Ces premier et deuxième récipients peuvent présenter une configuration générale identique et notamment des formes et dimensions identiques.

[0029] L'axe X peut être un axe sécant, et notamment orthogonal, à l'un desdits premier et deuxième orifices de distribution. Autrement dit, cet axe peut s'étendre au travers d'un desdits orifices de distribution. Il peut également être un axe d'allongement du dispositif.

[0030] Lesdits premier et deuxième récipients peuvent être couplés de façon à être agencés côte à côte. Par côte à côte, il faut comprendre que les récipients sont orientés de la même façon. Ces récipients sont ainsi agencés de sorte leurs corps, et éventuellement leurs moyens d'application respectifs ou communs, sont positionnés adjacents, voire accolés l'un à l'autre. Leurs fonds peuvent être libres. Ces fonds peuvent être alors destinés à reposer de manière stable sur un plan de repos.

[0031] Lesdites première et deuxième surfaces d'application peuvent être en contact l'une de l'autre.

[0032] Lesdites première et deuxième surfaces d'application peuvent être en affleurement l'une par rapport

à l'autre.

[0033] Lesdites première et deuxième surfaces d'application peuvent définir ensemble une surface d'application continue.

[0034] Les premier et deuxième récipients peuvent être couplés selon un plan de couplage sensiblement parallèle ou oblique à ladite largeur.

[0035] Lesdits premier et deuxième orifices de distribution peuvent s'étendre selon un axe oblique ou perpendiculaire à un plan de couplage desdits premier et deuxième récipients.

[0036] Ledit dispositif peut définir une section transversale de forme elliptique.

[0037] Lesdits moyens de couplage peuvent comprendre une frette enveloppant au moins une partie lesdits premier et deuxième récipients tout en laissant lesdites parois déformables accessibles.

[0038] Lesdits moyens de couplage peuvent être réversibles de sorte que lesdits premier et deuxième récipients peuvent être aisément séparés l'un de l'autre.

[0039] Lesdits moyens de couplage peuvent comprendre une partie flexible apte à venir en prise serrante autour desdits premier et deuxième récipients.

[0040] Lesdits premier et deuxième récipients peuvent comprendre tous deux un corps de récipient surmonté d'un embout respectif ou commun pourvu des première et deuxième surfaces d'application.

[0041] Ces surfaces d'application peuvent ainsi être formées en tant que telles par l'embout ou par un organe d'application rapporté, disposés en regard ou à proximité des orifices de distribution.

[0042] Cet organe d'application rapporté peut notamment être un organe poreux tel qu'une mousse, un floccage, un matériau tissé, non tissé, des poils, des dents ou autres. La nature d'un organe d'application peut varier d'un orifice à l'autre ou être identique. L'organe de distribution peut recouvrir ou s'étendre en périphérie desdits orifices de distribution.

[0043] Chaque embout peut être réalisé monobloc avec son corps de récipient, notamment par injection soufflage ou extrusion soufflage. Cet embout peut être relié à son corps de récipient par un décrochement ou épaulement.

[0044] En variante, chaque embout peut être rapporté sur son corps de récipient respectif. Dans ce cas, ledit au moins un embout peut être fixé par tous moyens appropriés, tel que par ajustement serré ou encliquetage.

[0045] Chaque embout peut comprendre une surface latérale s'étendant dans le prolongement d'une paroi latérale d'assemblage de moindre dimension desdits premier et deuxième corps de récipients, ces surfaces latérales peuvent venir en contact l'une de l'autre sur sensiblement toute leur hauteur. Ces embouts peuvent être en affleurement l'un par rapport à l'autre à l'état couplé desdits premier et deuxième récipients.

[0046] Lesdits moyens de couplage peuvent comprendre des moyens d'application en communication avec lesdits premier et deuxième orifices de distribution. En

particulier, ces moyens de couplage peuvent comprendre une coiffe montée sur lesdits premier et deuxième récipients comprenant au moins une ouverture disposée en regard desdits premier et deuxième orifices de distribution. Cette coiffe peut définir en tant que telle des première et deuxième surfaces d'application respectives commune ou distincte. En variante, un organe d'application rapporté tel que précédemment décrit peut être prévu.

[0047] Les orifices, ou le cas échéant ladite au moins une ouverture, peuvent déboucher (ou être ménagés) au niveau d'une vasque commune ou respective. Cette vasque peut être utilisée pour visualiser le ou les produit(s) distribué(s) et/ou s'appliquer le(s)dit(s) produit(s) sur une surface kératinique.

[0048] Lesdits moyens de couplage peuvent comprendre une embase coiffant les premier et deuxième récipients, ladite partie flexible s'étendant à partir de ladite embase de manière à envelopper au moins partiellement lesdits premier et deuxième récipients

[0049] Ladite partie flexible peut comporter au moins deux branches aptes à venir en contact serrant contre une paroi latérale respective opposée desdits premier et deuxième récipients.

[0050] Ladite partie flexible peut laisser dégagées deux parois d'actionnement pour chaque récipient. Pour un récipient donné, ces parois d'actionnement peuvent ainsi s'étendre de part et d'autre de ladite partie flexible. De telles parois d'actionnement peuvent être ainsi directement accessibles par l'utilisateur pour être comprimées.

[0051] Ladite partie flexible peut être reliée à une entretoise apte à se positionner en contact des fonds des récipients.

[0052] Lesdits moyens de couplage peuvent être fixés par encliquetage sur lesdits premier et deuxième récipients. Pour ce faire, la partie flexible et les premier et deuxième récipients peuvent tous deux comporter des reliefs complémentaires.

[0053] Ladite partie flexible peut s'étendre au moins en partie dans la longueur de ladite section transversale du dispositif.

[0054] Lesdits moyens de couplage peuvent s'étendre sur sensiblement toute la hauteur desdits premier et deuxième récipient. En particulier, la partie flexible peut s'étendre sur sensiblement toute la hauteur des corps de récipient.

[0055] Ladite partie flexible peut s'étendre le long, et notamment au contact, d'une paroi courbe respective desdits premier et deuxième récipients.

[0056] Lesdits moyens de couplage peuvent comprendre des moyens de fixation pour un capot.

[0057] Selon une variante de réalisation, lesdits moyens de couplage peuvent s'étendre entre lesdits premier et deuxième récipients.

[0058] Lesdits moyens de couplage peuvent comporter une plaque rapportée entre lesdits premier et deuxième récipients sur laquelle lesdits premier et deuxième

réipients sont fixés par encliquetage. Pour ce faire, ladite plaque et lesdits premier et deuxième réipients peuvent comporter des profils d'encliquetage complémentaires. Ces moyens de couplage peuvent être réalisés monobloc avec des moyens d'application coiffant lesdits premier et deuxième réipients.

[0059] Un objet de la présente invention est selon un deuxième aspect de fournir un dispositif de conditionnement et d'application s'étendant selon un axe comportant :

- un premier réipient destiné à contenir un premier produit, ledit premier réipient comprenant une paroi déformable de manière à permettre une distribution du premier produit à travers un premier orifice de distribution,
- un deuxième réipient destiné à contenir un deuxième produit, ledit deuxième réipient comprenant une paroi déformable de manière à permettre une distribution du deuxième produit à travers un deuxième orifice de distribution,
- des moyens de couplage aptes à relier lesdits premier et deuxième réipients ensemble,

dans lequel ledit dispositif définit une section transversale de forme allongée présentant une longueur et une largeur, les premier et deuxième réipients étant couplés dans la largeur pour pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre.

[0060] Toutes les caractéristiques techniques précédemment introduites peuvent être également combinées à cet objet de l'invention.

[0061] Dans un tel cas, lesdits premier et deuxième orifices de distribution peuvent être jointifs et déboucher sur une surface d'application commune ou distincte.

[0062] Les orifices de distribution peuvent s'étendre selon un axe longitudinal respectif sécant à un axe d'allongement du dispositif, en particulier oblique. En particulier, ces orifices peuvent être orientés l'un vers l'autre. Ils peuvent être symétriques relativement à un plan d'allongement du dispositif et notamment relativement à un plan d'assemblage desdits réipients. Les premier et deuxième réipients peuvent en particulier être couplés par les deux types de dispositifs de couplage qui sont ci-après évoqués.

[0063] Les moyens de couplage peuvent être rapportés ou, en variante, être réalisés monobloc avec lesdits premier et deuxième réipients.

[0064] Un tel dispositif vise à faciliter l'actionnement desdits premier et deuxième réipients et à permettre ainsi un meilleur dosage des produits distribués.

[0065] Un objet de l'invention est selon un troisième aspect de fournir un dispositif de conditionnement et d'application s'étendant selon un axe comportant :

- un premier réipient destiné à contenir un premier produit, ledit premier réipient comprenant une paroi

déformable de manière à permettre une distribution du premier produit à travers un premier orifice de distribution,

- un deuxième réipient destiné à contenir un deuxième produit, ledit deuxième réipient comprenant une paroi déformable de manière à permettre une distribution du deuxième produit à travers un deuxième orifice de distribution,
- des moyens de couplage aptes à relier lesdits premier et deuxième réipients ensemble,

dans lequel lesdits premier et deuxième réipients sont configurés pour pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre de sorte qu'une force d'actionnement, ou de compression, exercée, notamment manuellement, sur une paroi déformable d'un parmi les premier et deuxième réipients, et notamment son corps, peut se faire selon une direction non sécante à l'autre réipient.

[0066] Toutes les caractéristiques techniques précédemment introduites peuvent être également combinées à cet objet de l'invention.

[0067] Cette direction peut être différente d'une direction de distribution d'un produit, et notamment sensiblement orthogonale à cette direction de distribution. Cette direction peut également être sensiblement parallèle à un plan moyen d'assemblage desdits réipients.

[0068] Un objet de la présente invention est selon un quatrième aspect de fournir un dispositif de couplage d'un premier réipient avec un deuxième réipient disposés côté à côté comprenant des moyens de couplage comportant une embase coiffant au moins en partie lesdits premier et deuxième réipients à partir de laquelle s'étend une partie flexible apte à venir en prise serrante autour desdits premier et deuxième réipients.

[0069] Toutes les caractéristiques techniques précédemment introduites peuvent être également combinées à cet objet de l'invention.

[0070] Les moyens de couplage peuvent envelopper au moins une partie des parois latérales respectives desdits premier et deuxième corps de réipients. Ces moyens de couplage peuvent s'étendre sur plus de la moitié de la hauteur desdits premier et deuxième réipients et de préférence sur toute la hauteur desdits réipients voire au delà. Ils peuvent également envelopper au moins ledit au moins un embout.

[0071] En particulier, ces moyens de couplage peuvent comporter une embase configurée pour envelopper lesdits moyens d'application. Cette embase peut ainsi entourer ledit au moins un embout et éventuellement être engagé en contact serrant autour de ce dernier. Cette embase peut alors comprendre une ouverture au travers de laquelle s'étend un embout respectif ou commun auxdits premier et deuxième réipients. L'application de produit peut se faire par le biais de l'embout ou des moyens de couplage. Ces moyens de couplage peuvent comporter des moyens de fixation desdits corps de réipient.

[0072] Plus précisément, les moyens de couplage

peuvent comprendre une couronne se dressant à partir de ladite embase. Cette couronne peut entourer alors au moins en partie ledit au moins un embout. Cette couronne peut être un corps tubulaire ouvert à ses deux extrémités. Elle peut présenter une forme complémentaire de celle dudit au moins au embout. Elle peut éventuellement venir en prise serrante avec cet embout. Une telle couronne peut comprendre d'une part une ouverture de montage, éventuellement pourvue de moyens de fixation pour lesdits corps de récipient, et d'autre part au moins une ouverture placée en regard d'au moins un orifice de distribution.

[0073] Cette couronne peut être surmontée d'une coiffe pouvant former en tant que telle moyens d'application. En variante, un organe d'application rapporté sur cette coiffe pourrait former moyens d'application.

[0074] Une partie flexible peut s'étendre à partir de ladite embase. Cette partie flexible peut s'étendre à partir d'un côté de l'embase opposé à celui à partir duquel se dresse ladite couronne. La couronne et cette partie flexible peuvent ainsi s'étendre selon deux directions opposées.

[0075] Cette partie flexible peut comprendre au moins deux branches. Ces branches peuvent venir en contact serrant contre une paroi latérale respective, en particulier opposée, desdits corps de récipients. Chaque branche peut s'étendre entre deux parois d'actionnement d'un même récipient.

[0076] Ces branches s'étendent à partir d'un même côté de ladite embase. Elles peuvent respectivement s'étendre à partir de portions opposées de l'embase, et notamment longitudinalement opposées. De telles branches peuvent toutes deux être incurvées. Cette courbure peut être inversée d'une branche relativement à l'autre. En particulier, ces branches peuvent être l'image l'une de l'autre relativement à un plan de symétrie traversant ladite embase. Ces branches peuvent définir entre elles un ajour définissant un espace d'accueil pour lesdits premier et deuxième récipients. De telles branches peuvent s'étendre sur sensiblement toute la hauteur desdits corps de récipient.

[0077] Ces branches sont ainsi destinées à être montées sur le pourtour extérieur respectif des premier et deuxième récipients. Ces branches peuvent venir en prise serrante autour des premier et deuxième récipients, et ce éventuellement sur des portions opposées desdits premier et deuxième récipients. Ces branches peuvent présenter toutes deux un profil générale complémentaire de celui des récipients. En particulier, lesdites branches peuvent s'étendre le long d'une paroi latérale courbe respective desdits corps de récipients. Le cas échéant, elles peuvent venir en contact serrant contre ces parois.

[0078] De telles branches peuvent comprendre une face interne pourvue d'au moins un relief apte à coopérer avec un relief complémentaire desdits premier et deuxième récipients. De tels reliefs peuvent comprendre une nervure longitudinale apte à coopérer avec une rainure correspondante ou inversement.

[0079] Ces branches peuvent permettre de maintenir jointifs lesdits corps récipients ainsi qu'éventuellement leur embout associé. De telles branches peuvent laisser dégager au moins une surface latérale de chaque récipient, voire deux surfaces latérales opposées de chaque récipient. Un utilisateur peut ainsi amener ses doigts directement au contact des surfaces latérales respectives du récipient de manière à les comprimer afin de provoquer une distribution de produit.

[0080] Les branches peuvent comprendre une extrémité libre se plaquant contre le récipient notamment à proximité du fond des récipients.

[0081] En variante, ces branches peuvent être reliées l'une à l'autre par une entretoise. Cette entretoise peut venir se positionner sous les fonds respectifs desdits premier et deuxième récipient et en particulier en butée. Une telle entretoise peut définir un axe d'allongement sensiblement parallèle à un axe d'allongement de ladite embase.

[0082] Selon une autre variante, ladite entretoise peut comprendre au moins deux brides radiales aptes à chacune s'étendre sous lesdits récipients, en venant éventuellement en butée contre leur fond. Chaque bride peut s'étendre à partir d'une branche respective et notamment à partir d'une portion d'extrémité de ces branches. Ces brides peuvent ainsi comprendre une bordure libre respective distante l'une de l'autre. De telles brides peuvent être orientées l'une vers l'autre.

[0083] Cette entretoise peut comporter au moins un relief apte à coopérer avec au moins un relief complémentaire ménagé sur lesdits fonds des récipients. De tels reliefs peuvent par exemple comprendre une nervure apte à coopérer avec une rainure correspondante.

[0084] Ces branches peuvent également se prolonger au-delà de ladite entretoise. De telles branches peuvent alors être reliées l'une à l'autre au niveau d'une portion d'extrémité. Un ajour peut être prévu entre ladite entretoise et cette portion d'extrémité. De telles branches peuvent alors présenter une forme générale d'anse ou de voûte. Ce prolongement des branches peut former des moyens aptes à être sollicités par l'utilisateur de manière à faciliter la désolidarisation des moyens de couplage relativement auxdits récipients, par exemple lors d'un remplacement d'un récipient par un autre.

[0085] En considérant une section transversale du dispositif, lesdites au moins deux branches peuvent s'étendre dans une longueur (L), ou sur un axe majeur, de cette section. Lors de l'assemblage desdits premier et deuxième récipients, les branches peuvent éventuellement s'écarter l'une de l'autre, par exemple en étant déformées radialement vers l'extérieur de manière à bien contraindre les récipients assemblés l'un contre l'autre.

[0086] Les moyens de couplage peuvent comprendre des moyens de fixation pour un capot. Ces moyens de fixation peuvent comprendre des moyens d'encliquetage, un filetage ou une surface configurée pour recevoir un capot à monter en prise serrante. Ces moyens de fixation peuvent par exemple être prévus sur ladite cou-

ronne.

[0087] Un objet de la présente invention est selon un cinquième aspect de fournir un dispositif de couplage, le cas échéant côte à côte, d'un premier récipient avec un deuxième récipient comprenant chacun une paroi d'actionnement déformable, notamment formée par leur corps, comprenant des moyens de couplage comportant une plaque rapportée entre lesdits premier et deuxième récipients sur laquelle lesdits premier et deuxième récipients sont fixés par encliquetage.

[0088] Toutes les caractéristiques techniques précédemment introduites peuvent être également combinées à cet objet de l'invention.

[0089] La présente invention a également pour objet selon un sixième aspect de fournir un procédé d'application d'un produit cosmétique comprenant les étapes de :

- fournir un dispositif tel que précédemment défini,
- actionner les premier et deuxième récipients de façon indépendante afin de distribuer le premier produit et le deuxième produit selon des proportions différentes sur une surface corporelle, telle que les lèvres,
- étaler et mélanger lesdits premier et deuxième produits sur ladite surface corporelle à l'aide des moyens d'applications.

[0090] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée suivante, faite en référence aux dessins accompagnants illustrant un mode de réalisation non limitatif de celle-ci, et sur lesquels :

- la figure 1 est une vue éclatée schématique en perspective d'un mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 2 est une vue schématique en perspective du dispositif de la figure 1 à l'état monté,
- la figure 3 est une vue en section longitudinale selon le plan X-X d'une partie du dispositif représentée sur la figure 1,
- la figure 4 est une vue schématique de dessus d'un mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 5 est une vue schématique de dessus d'un mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 6 est une vue schématique de dessus d'un mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 7 est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 8 est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 9 est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 10 est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,

- la figure 11 a est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 11 b est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 11 c est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 11 d est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 11 e est une vue en section longitudinale schématique d'un mode de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 12 est une vue éclatée schématique en perspective d'un autre mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 13 est une vue schématique en perspective du dispositif de la figure 12 à l'état monté,
- la figure 14a est une vue schématique en perspective d'une variante de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 14b est une vue en section longitudinale agrandie d'une partie du dispositif représenté sur la figure 14a,
- la figure 14c est une vue en section longitudinale schématique de la partie du dispositif représenté sur la figure 14a,
- la figure 15a est une vue schématique en perspective d'une autre variante de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 15b est une vue en section longitudinale schématique de la partie du dispositif représenté sur la figure 15a,
- la figure 15c est une vue schématique en perspective d'une autre variante de réalisation d'une partie du dispositif représenté sur la figure 15a,
- la figure 16 est une vue schématique en perspective d'une autre variante de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 17 est une vue schématique en perspective d'une autre variante de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 18 est une vue éclatée schématique en perspective d'une autre variante de réalisation d'une partie d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 19a est une vue schématique en perspective d'une autre variante de réalisation d'une partie du dispositif selon l'invention,
- la figure 19b est une vue en section longitudinale schématique de la partie du dispositif représenté sur la figure 19a,
- la figure 20 est une vue éclatée schématique en perspective d'un autre mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention,
- la figure 21a est une vue schématique en perspective d'un mode de fonctionnement d'un dispositif se-

- lon la présente invention,
- la figure 21 b est vue de dessus schématique d'un mode de fonctionnement d'un dispositif selon la présente invention,
 - la figure 22 est une vue schématique en perspective d'une autre variante de réalisation d'un dispositif selon l'invention,

[0091] En référence aux figures 1 et 2, le dispositif de conditionnement et d'application selon la présente invention comporte un premier récipient 1, un deuxième récipient 2 et un dispositif de couplage 3. Ce dispositif de couplage comporte des moyens de couplage 3 rapportés permettant de solidariser lesdits premier et deuxième récipients 1 et 2 ensemble.

[0092] Dans l'exemple de réalisation représenté, les premier et deuxième récipients 1, 2 présentent tous deux une configuration identique. Les récipients 1, 2 peuvent être réalisés en un matériau identique ou distinct.

[0093] Ce matériau peut être une polyoléfine telle que le polypropylène, le polyéthylène basse densité ou le polyéthylène haute densité. Ces premier et deuxième récipients peuvent être réalisés en mélange par injection soufflage ou en différentes couches de différents matériaux par extrusion soufflage et en particulier par co-extrusion. Un copolymère d'éthylène et d'acide acrylique ou d'acide méthacrylique, tel que le surlyn, peut également être mis en oeuvre.

[0094] De tels récipients 1, 2 sont destinés à contenir un produit cosmétique et/ou se soin. De préférence, ces récipients contiennent un produit cosmétique différent. Les produits cosmétiques contenus dans ces récipients peuvent être destinés à être appliqués sur une surface corporelle telle que le visage et en particulier les lèvres, les joues, les paupières ou les ongles. Ces produits cosmétiques se présentent de préférence sous forme liquide, pâteuse ou visqueuse. Les produits contenus dans les récipients peuvent notamment être destinés à former un brillant à lèvres plus communément appelé lip gloss, un fard à paupières, une crème de soin, ou encore un fond de teint. A titre d'exemple, le premier produit peut être un fond de teint liquide et le deuxième produit peut être une composition comprenant des paillettes ou des pigments tels que de la nacre. Autrement, le premier produit pourrait être un rouge à lèvres et le deuxième produit un gloss à appliquer sur le rouge à lèvres déposé. En variante, les premier et deuxième produits pourraient être deux rouges à lèvres ou deux lip gloss de couleurs différentes.

[0095] Les premier et deuxième récipients 1, 2 comportent dans cet exemple un corps 10, 20. Ces premier et deuxième récipients comprennent à une extrémité un fond 11, 21. Ces fonds peuvent être pourvus d'une nervure 110, 210 dont la fonction sera expliquée ci-après dans la description. A une extrémité opposée, lesdits premier et deuxième récipients comprennent respectivement un premier orifice de distribution 12 et un deuxième orifice de distribution 22. Chaque récipient comporte ain-

si son propre orifice de distribution. Les produits distribués ne pourront ainsi être mélangés qu'à l'extérieur des récipients respectifs.

[0096] Les premier et deuxième orifices peuvent présenter une forme identique ou différente. Ces orifices peuvent par exemple présenter une forme circulaire ou non circulaire telle qu'elliptique, polygonale ou autre. Chaque récipient pourrait également comporter plusieurs orifices de distribution, tels que deux, trois ou plus.

[0097] Chaque corps de récipient 10, 20 peut présenter toutes configurations appropriées. En particulier, ces corps 10, 20 peuvent comporter une section transversale de forme semi-elliptique. Ces corps 10, 20 peuvent comprendre une paroi latérale 17, 27 sensiblement plane et une paroi latérale opposée 18, 28 sensiblement courbe. Ces parois peuvent être reliées l'une à l'autre par deux parois d'actionnement respectivement 13, 14 et 23, 24. Ces parois d'actionnement sont dotées d'une certaine souplesse de sorte qu'elles peuvent toutes deux être déformées par une pression manuelle exercée par la consommatrice. Cette pression manuelle aboutit alors à une distribution de produit contenu à l'intérieur du récipient déformé.

[0098] En variante, lesdits premier et deuxième récipients pourraient comprendre une seule paroi d'actionnement déformable servant à l'actionnement, telle que la paroi 13 ou 14 pour le premier récipient 1 ou la paroi 23 ou 24 pour le deuxième récipient 2.

[0099] Comme visible sur la figure 3, le premier récipient 1 peut être dépourvu de tout système de distribution rapporté, la distribution de produit résultant uniquement de la déformation manuelle du corps du récipient. Il en est de même pour le deuxième récipient 2. Ces premier et deuxième récipients 1, 2 sont configurés pour pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre.

[0100] Lesdits premier et deuxième récipients 1, 2 comprennent des premiers et deuxièmes moyens d'application ou embouts respectivement 16, 26 définissant respectivement une première et une deuxième surface d'application 162, 262. Les première et deuxième surfaces d'application peuvent être communes ou différentes. Elles peuvent être coplanaire ou s'étendre dans des plans distincts parallèles ou sécants.

[0101] Selon un premier aspect de l'invention, lesdits premier et deuxième orifices de distribution 12, 22 débouchent distinctement respectivement au niveau de la première surface d'application 162 et de la deuxième surface d'application 162. Ainsi, le dispositif comporte une surface bordant et/ou recouvrant lesdits premier et deuxième orifices apte à venir au contact d'une surface kératinique, telle que la peau ou les cheveux, pour étaler le produit cosmétique ou de soin.

[0102] Plusieurs critères, considérés indépendamment l'un de l'autre ou en combinaison, peuvent définir ce que l'on entend par surfaces d'application.

[0103] Tout d'abord de telles surfaces d'application doivent être adaptées à une application de produit sur une surface kératinique telle que la peau ou les cheveux.

[0104] Chaque orifice peut par exemple présenter un diamètre, ou un segment de plus grande dimension, compris entre 0.2 à 10mm et en particulier entre 0.5 et 2mm. Ces orifices peuvent être distants l'une de l'autre. En particulier ces orifices peuvent être espacés l'un de l'autre d'une distance comprise entre 2mm et 10mm. De manière générale, l'espacement e entre ces orifices, considéré à partir d'un bord le délimitant ou de son centre, peut être au moins supérieur au rayon d'un orifice de distribution. Avantagusement, cet espacement est supérieur au diamètre, ou le cas échéant à un segment de plus grande dimension, d'un orifice de distribution. L'espacement entre deux orifices peut par exemple être au moins deux fois supérieur au diamètre d'un orifice de distribution, et particulier au moins cinq fois, dix fois ou plus. Un tel espacement permet l'application d'un produit isolément ou sous forme de mélange.

[0105] Les surfaces d'applications 162, 262 peuvent être délimitées par un bord périphérique 1620, 2620. Un tel bord périphérique peut éventuellement former une arête entre une surface d'application sommitale et une portion formant cheminée 161, 261. Ce bord périphérique peut être espacé en tous points, ou pour certains points, d'un bord délimitant un orifice de distribution d'une distance d de dimension au moins supérieur au rayon de cet orifice, voire au moins supérieur au diamètre, ou le cas échéant à un segment de plus grande dimension, de cet orifice. Une telle distance permet l'application d'un produit isolément ou sous forme de mélange.

[0106] Ces orifices peuvent respectivement s'étendre sur une surface comprise entre 0.03mm^2 et 80mm^2 , et en particulier entre environ 0.2 et 4mm^2 , tandis que la surface d'application 162, 262 peut être comprise entre 10mm^2 et 1000mm^2 , et notamment entre 10 et 50mm^2 , et en particulier d'environ 20mm^2 . De manière générale, les orifices peuvent occuper une surface strictement inférieure à la surface d'application. Ce ratio r peut être en particulier de l'ordre du $10^{\text{ème}}$, du $100^{\text{ème}}$, voire du $1000^{\text{ème}}$. Un tel ratio permet l'application d'un produit isolément ou sous forme de mélange.

[0107] Cet espacement e , cette distance d et/ou ce ratio r permettent ainsi de disposer d'une surface compatible avec une application de produit.

[0108] Les premiers et deuxièmes moyens d'application 16, 26 sont avantagusement indépendants l'un de l'autre. Ces premier et deuxième récipients 1, 2 peuvent ainsi constituer deux unités de distribution et d'application distinctes. Comme il sera évoqué dans la suite de cette description, au moins un embout peut former des moyens d'application en tant que tels ou peut supporter des moyens d'application respectif.

[0109] Comme visible sur la figure 3, les premier et deuxième moyens d'application 16, 26 et leur corps de récipient respectif 10, 20 peuvent être réalisés monobloc.

[0110] Selon une variante qui sera davantage détaillée en référence à la figure 14c, les premiers et deuxièmes moyens d'application 16, 26 peuvent être rapportés sur leur corps de récipient 10, 20 respectif.

[0111] Selon une autre variante qui sera davantage détaillée en référence à la figure 22, les premier et deuxième moyens d'application 16, 26 peuvent être réalisés au niveau d'un embout commun adapté au montage desdits premier et deuxième corps de récipient 10, 20.

[0112] Selon une autre variante de réalisation qui sera ultérieurement détaillée, les premier et deuxième moyens d'application peuvent être formés par les moyens de couplage desdits premier et deuxième récipients. En variante, ils peuvent également être formé par un organe d'application rapporté sur lesdits moyens de couplage.

[0113] De tels premiers et deuxièmes moyens d'application 16, 26 peuvent ainsi être disposés de façon à surplomber respectivement lesdits premier et deuxième corps de récipient 10, 20.

[0114] Ces premiers et deuxièmes moyens d'application peuvent alors faire saillie relativement aux corps respectivement 10, 20. Plus précisément, les corps 10, 20 peuvent tous deux présenter un épaulement 15, 25 à partir duquel se dressent respectivement lesdits premiers et deuxièmes moyens d'application 16, 26. De tels moyens d'application peuvent présenter une section transversale de dimension moindre que la section transversale de leur corps 10, 20 respectif.

[0115] Comme visible sur la figure 1, ces moyens d'application 16, 26 peuvent comprendre une surface latérale sensiblement plane 163, 263. Cette surface latérale peut s'étendre dans le prolongement de la paroi latérale respectivement 17, 27 du récipient. Autrement dit, les surfaces latérales 163, 263 des moyens d'application 16, 26 peuvent s'étendre dans un même plan que les parois latérales respectivement 17, 27 du récipient.

[0116] La surface latérale 163 du premier récipient 1 peut présenter une forme complémentaire de la surface latérale 263 du deuxième récipient 2. Dans un tel cas, les surfaces latérales du premier récipient 1 et du deuxième récipient 2 peuvent alors parfaitement s'imbriquer l'une dans l'autre.

[0117] Selon une variante illustrée sur la figure 5, lesdites surfaces latérales 163, 263 pourraient présenter un profil courbe ou ondulé.

[0118] Selon une autre variante illustrée sur la figure 6, lesdites surfaces latérales 163, 263 pourraient présenter un profil triangulaire.

[0119] Dans cet exemple de réalisation, ces premiers et deuxièmes moyens d'application présentent une partie basale respective 160, 260 et une partie sommitale respective 161, 261.

[0120] La partie basale 160, 260 peut s'étendre perpendiculairement à partir de l'épaulement 15, 25. Cette partie basale peut présenter une section transversale de forme circulaire, carrée, rectangulaire, elliptique ou autre.

[0121] La partie sommitale 161, 261 se dresse à partir de la partie basale 160, 260. Cette partie sommitale 161, 261 peut former respectivement lesdites première et deuxième surfaces d'application 162, 262. Cette partie

sommitale est ainsi configurée pour permettre l'application du produit distribué au travers des premier et deuxième orifices de distribution 12, 22.

[0122] Les premier et deuxième récipients 1, 2 peuvent être accolés l'un à l'autre sur toute leur hauteur. Les premiers moyens d'application 16 peuvent alors être accolés aux deuxièmes moyens d'application 26. Plus précisément, les surfaces latérales 163, 263 peuvent venir en contact l'une de l'autre. De même, les corps de récipient 10, 20 peuvent être tous deux accolés. Plus précisément, les parois latérales 17, 27 peuvent être en contact l'une de l'autre.

[0123] Les première et deuxième surfaces d'application 162, 262 peuvent venir en contact l'une de l'autre de manière à définir une surface d'application sensiblement continue. Dans ce cas, ces première et deuxième surfaces d'application sont reliées l'une à l'autre de façon discontinue ou continue. Elles peuvent être en affleurement l'une par rapport à l'autre.

[0124] Comme représenté sur la figure 7, les première et deuxième surfaces d'application 162, 262 peuvent être planes.

[0125] Comme représenté sur la figure 8, les première et deuxième surfaces d'application 162, 262 peuvent être ondulées ou bosselées. De telles surfaces peuvent définir entre elles une surface de réception commune de produit sous forme de vasque 166, 266 permettant par exemple de visualiser le produit avant application voire de faciliter l'application du ou des produit(s) distribué(s) notamment lorsque la surface à maquiller, telle que les lèvres, comporte des reliefs.

[0126] Comme représenté sur la figure 9, les premier et deuxième moyens d'application 16, 26 peuvent être biseautés de sorte que les première et deuxième surfaces d'application 162, 262 sont planes.

[0127] Comme représenté sur les figures 10 et 11 a, b, c, d et e, il est également possible de prévoir des premier et deuxième moyens d'application 16, 26 s'étendant au-delà des première et deuxième surfaces d'application 162, 262.

[0128] Sur la figure 10, de tels premier et deuxième moyens d'application 16, 26 comprennent un organe de peignage 164, 264. Un tel organe de peignage peut comporter une pluralité de dents s'étendant autour des premier et deuxième orifices de distribution 12, 22.

[0129] Sur la figure 11 a, ces premier et deuxième moyens d'application 16, 26 comprennent un organe poreux ou fibreux 165, 265, le cas échéant apte à s'imbiber de produit tel qu'un matériau tissé, non tissé ou une mousse. Ces moyens d'application peuvent être disposés en regard des premier et deuxième orifices de distribution 12, 22, voire au travers, desdits premier et deuxième orifices de distribution 12, 22. De tels moyens d'application peuvent être montés stationnaire ou mobile, notamment en rotation, dans lesdits premier et deuxième orifices de distribution.

[0130] Sur la figure 11 b, ces premier et deuxième moyens d'application s'étendent autour desdits premier

et deuxième orifices de distribution. Cet organe d'application peut ainsi comprendre un ajour ou ouverture positionné en regard d'un orifice. De tels moyens d'application peuvent par exemple se présenter sous forme d'un organe poreux.

[0131] Sur la figure 11 c, ces premier et deuxième moyens d'application comprennent chacun un organe poreux 165, 265 recouvrant lesdits premier et deuxième orifices de distribution. Ces moyens d'application peuvent être espacés l'un de l'autre.

[0132] Sur la figure 11 d, ces premier et deuxième moyens d'application comprennent un organe d'application unique recouvrant les premier et deuxième orifices de distribution. Cet organe d'application est alors apte à s'imprégner de produit. La distribution de produit d'un récipient peut se traduire par l'imprégnation sélective d'une partie de l'organe d'application ou de sensiblement tout l'organe d'application. Cette distribution peut donner lieu à la création d'un gradient de concentration en produit distribué au sein de l'organe d'application. Cette concentration en produit distribué peut par exemple être plus forte en regard de l'orifice de distribution que latéralement.

[0133] Sur la figure 11 e, ces premier et deuxième moyens d'application comprennent un flocage 164, 264, par exemple disposé autour des premier et deuxième orifices de distribution.

[0134] Il est à noter selon qu'il serait également possible de réaliser un dispositif dans lequel lesdits premier et deuxième moyens d'application sont différents. D'autre part, il est à noter que, outre les premier et deuxième moyens d'application décrits, d'autres moyens d'applications pourraient également être mis en oeuvre.

[0135] Comme visible sur la figure 14a, les premier et deuxième moyens d'application peuvent être pourvus d'une portion concave respective 166, 266. Les orifices 12, 22 peuvent tous deux déboucher dans cette portion concave. Lors du couplage desdits premier et deuxième récipients, ces portions concaves peuvent définir ensemble une vasque commune 166, 266. Cette vasque vise à retenir le produit cosmétique ou de soin sortant des orifices de distribution. Une telle vasque permet ainsi de faciliter l'observation du produit distribué avant application. Dans un tel cas, les surfaces d'application 162, 262 peuvent être formées par la vasque elle-même et/ou par une portion périphérique de cette vasque 166, 266, le cas échéant annulaire. Le fond de la vasque peut être prévu au niveau d'une portion d'assemblage desdits premier et deuxième récipients.

[0136] Comme visible sur la figure 14c, les embouts 16, 26 peuvent comprendre tous deux une jupe de montage 168 et une jupe de retenue 169. Chaque jupe de retenue peut comprendre des moyens de fixation 1690 pour solidariser lesdits premier et deuxième récipients à leur embout. Ces moyens de fixation peuvent par exemple comprendre des moyens d'encliquetage notamment sous forme de bourrelet ou de pattes.

[0137] Les premier et deuxième corps de récipient,

non représenté, peuvent quant à eux respectivement comprendre un col comprenant un épaulement définissant une embouchure. Cette embouchure peut comprendre une face interne apte à venir en prise serrante avec ladite jupe de montage 168 et une face externe apte à coopérer avec ladite jupe de retenue. Cette face externe peut en particulier comprendre des moyens d'encliquetage complémentaires de ceux ménagés sur la jupe de retenue, par exemple réalisés sous la forme d'un ou plusieurs reliefs, telle qu'une protubérance ou une nervure annulaire. D'autres façons d'assembler les corps de récipient à leurs moyens d'application respectifs peuvent être envisagées.

[0138] Les orifices de distribution peuvent communiquer avec l'intérieur desdits premier et deuxième récipients par un conduit de distribution ou réducteur d'écoulement respectivement 167, 267. De tels conduits présentent une section transversale de dimension moindre que celle des corps récipients et moindre que celle des moyens d'application. Ces conduits peuvent présenter une section transversale de dimension variable. En particulier, ces conduits peuvent comprendre un décrochement externe annulaire. Ce décrochement annulaire peut former une portion évasée ou tronconique 120, 220 localisée en sortie de conduit au niveau de l'orifice de distribution 12, 22. La figure 14b représente de façon agrandie la portion évasée 120 de l'orifice de distribution.

[0139] Chaque orifice 12, 22 peut être incliné en direction du fond de la vasque. Ainsi, les orifices des premier et deuxième récipients peuvent être orientés l'un vers l'autre. Le produit distribué au travers de ces orifices est alors mieux dirigé vers le fond de la vasque 166, 266. Chaque orifice peut être délimité par une bordure présentant une hauteur axiale moindre du côté du fond de la vasque de façon à mieux orienter le produit distribué dans sa direction.

[0140] Le mode de réalisation représenté sur les figures 19a, 19b se distingue du mode de réalisation décrit en référence aux figures 14a, b et c, en ce que les conduits de distribution 167, 267 sont orientés l'un vers l'autre. Autrement dit, de tels conduits peuvent converger l'un vers l'autre. Ces conduits peuvent se rejoindre au niveau de l'axe d'allongement principal du dispositif. Ces conduits de distribution débouchent distinctement sur deux orifices de distribution 12, 22. Après assemblage, les conduits et leur orifice de distribution respectif sont jointifs. Ces orifices peuvent éventuellement déboucher sur une vasque 166, 266.

[0141] Les premier et deuxième récipients 1, 2 sont reliés l'un à l'autre par les moyens de couplage rapportés 3.

[0142] Dans l'exemple de réalisation représenté sur la figure 1, les moyens de couplage 3 peuvent comprendre une embase 30, deux branches 31, une couronne 32 et une entretoise 33.

[0143] Ces moyens de couplage forment une frette destinée à envelopper au moins en partie lesdits premier et deuxième récipients 1, 2. Cette frette peut par exemple

être réalisée en un matériau métallique ou plastique. Par exemple, une telle frette pourrait être réalisée en Polyoléfine et notamment en Polyéthylène basse ou haute densité, en un thermoplastique élastomère tel que Santoprène ou en un élastomère.

[0144] L'embase 30 comporte une ouverture, de préférence centrale, 300 à travers laquelle lesdits moyens d'application 16, 26 peuvent s'étendre. Une telle embase peut ainsi entourer une partie des premiers et deuxièmes moyens d'applications 16, 26. Cette embase peut venir en butée contre l'épaulement 15, 25 des premier et deuxième récipients 1, 2. Elle peut présenter une forme générale identique à celle des épaulements 15, 25.

[0145] Cette embase présente deux bords courbes opposés à partir desquels s'étendent les branches 31. Ces branches présentent une configuration sensiblement arquée afin de parfaitement se conformer à la forme des parois courbes 18, 28. De telles branches entourent les parois courbes 18, 28 tout en laissant lesdites parois d'actionnement 17, 27 directement accessibles pour l'utilisatrice. De façon avantageuse, lesdites branches peuvent venir en contact serrant contre les parois courbes des premier et deuxième récipients de façon à contraindre lesdits premier et deuxième récipients l'un contre l'autre.

[0146] Comme visible sur la figure 1, les branches 31 peuvent comprendre une face interne pourvue d'au moins un relief 311 apte à coopérer avec un relief complémentaire 180, 280 desdits premier et deuxième récipients. De tels reliefs peuvent respectivement comprendre une nervure longitudinale 311 apte à coopérer avec une rainure correspondante 180, 280 ou inversement.

[0147] Ces branches 31 peuvent présenter une extrémité 310. En position de montage des moyens de couplage, ces extrémités peuvent s'étendre au-delà du du fond 11, 21 des premier et deuxième récipients.

[0148] Comme représenté sur la figure 1, ces branches peuvent être reliées l'une à l'autre par l'entretoise 33. L'entretoise 33 peut comporter une rainure 330. Une telle entretoise peut par exemple relier les extrémités 310 des branches entre elles. Cette entretoise peut s'étendre sous les fonds 11, 21 des premier et deuxième récipients. Une telle entretoise peut se loger en prise serrante sous ces fonds. Elle peut alors solliciter les premier et deuxième récipients 1, 2, et en particulier les épaulements 15, 25, à venir en butée contre l'embase 30.

[0149] Selon un mode de réalisation avantageux, les nervures 110, 210 desdits premier et deuxième récipients peuvent se loger, et en particulier s'encliqueter, dans la rainure 330 des moyens de couplage. Selon une variante de réalisation non représentée, la rainure pourrait être prévue sur les premier et deuxième récipients et la nervure sur l'entretoise.

[0150] Selon une variante non représentée, l'entretoise 33 pourrait être remplacée par des brides radiales s'étendant à partir de leur branche 31 respective qui sont distantes l'une de l'autre. De telles brides pourraient être orientées l'une vers l'autre.

[0151] Selon une autre variante non représentée, les moyens de couplage pourraient éventuellement être dépourvus d'entretoise 33. Dans un tel cas, les moyens de couplage peuvent présenter une forme générale de U inversé. Ces branches 31 peuvent former une partie flexible des moyens de couplage. En particulier, ces branches 31 peuvent être dotées d'une grande mémoire de forme. De telles branches peuvent être déplacées angulairement relativement à ladite embase 30. Ces branches peuvent alors venir en prise serrante autour des premier et deuxième récipients 1, 2. Une telle flexibilité permet d'une part un montage et un démontage plus aisé des récipients et d'autre part permet de contraindre élastiquement lesdits récipients l'un au contact de l'autre.

[0152] La couronne 32 se dresse à partir de l'embase 30. Cette couronne peut par exemple s'étendre à partir des bords de l'ouverture 300 de l'embase 30. Cette couronne s'étend dans une direction opposée aux branches 31.

[0153] Cette couronne 32 peut présenter une forme et une dimension adaptées à maintenir les premiers et deuxièmes moyens d'application l'un contre l'autre. Une telle couronne est avantageusement apte à venir en prise serrante autour des parties basales 160, 260 des premiers et deuxièmes moyens d'application. Dans cet exemple de réalisation, lesdits premier et deuxième récipients 1, 2 sont donc montés en ajustement serré dans ladite embase.

[0154] Selon une variante de réalisation visible sur les figures 15a et 15b, les orifices de distribution 12, 22 peuvent faire saillie relativement à l'embout et en particulier relativement aux surfaces 162, 262. Dans un tel cas, les moyens de couplage 3 peuvent venir en prise serrante, par exemple par emmanchement, autour des conduits de distribution 167, 267.

[0155] La couronne 32 peut être surmontée d'une coiffe 320. Cette coiffe peut comporter deux ouvertures aptes à être positionnées en regard desdits premier et deuxième orifices de distribution. Les bords délimitant ces ouvertures peuvent venir en prise serrante autour desdits premier et deuxième orifices de distribution.

[0156] La coiffe 320 peut s'étendre selon un plan incliné relativement à l'axe d'allongement du dispositif. Cette coiffe peut s'étendre selon un plan incliné relativement à aux surfaces 162, 262 et / ou selon un plan incliné relativement aux orifices de distribution 12, 22. De manière générale, les moyens d'application peuvent présenter une inclinaison comprise entre 0 et 45°.

[0157] Cette coiffe 320 peut ainsi comprendre une première portion 321 surélevée relativement aux orifices 12, 22 et une deuxième portion 322 en affleurement ou sous-jacente à ces orifices. Cette deuxième portion peut par exemple permettre à du produit distribué de s'écouler dessus avant que l'utilisateur ne se l'étale sur une surface kératinique, telle que les lèvres ou les cheveux par exemple.

[0158] La coiffe 320 peut comprendre entre lesdits orifices de distribution 12, 22 une vasque 323.

[0159] La coiffe 320 en tant que telle peut faire office de moyens d'application pour le produit distribué. Autrement, un organe d'application, tel que précédemment décrit, rapporté sur ou au travers des premier et deuxième orifices de distribution pourrait être envisagé. Sur la figure 15c, un organe poreux tel qu'une mousse est prévu pour appliquer le produit distribué au travers des orifices de distribution. Cette mousse peut par exemple être fixée autour des orifices de distribution et le cas échéant autour de la vasque 323. Cet organe pourrait recouvrir au moins un parmi lesdits orifices de distribution.

[0160] Le mode de réalisation représenté sur la figure 16 se distingue du mode de réalisation décrit en référence à la figure 15a en ce que la coiffe 320 comporte une ouverture se positionnant en regard d'une pluralité d'orifices de distribution 12, 22. Cette coiffe peut ainsi être de forme générale annulaire. Dans ce mode de réalisation, les orifices de distribution peuvent ne pas faire saillie relativement aux surfaces d'applications 162, 262. Une vasque ménagée sur les surfaces d'application 162, 262 pourrait être éventuellement prévue entre les orifices de distribution 12, 22.

[0161] Le mode de réalisation représenté sur la figure 17 se distingue du mode de réalisation décrit en référence à la figure 15a en ce que chaque orifice 12, 22 débouche au niveau d'une vasque distincte 325a, 325b.

[0162] Le mode de réalisation représenté sur la figure 18 montre qu'une coiffe 320 peut être adaptée à un embout tel que décrit en référence aux figures 19a, 19b. Pour ce faire, cette coiffe peut être pourvue d'une ouverture positionnée en regard de l'orifice de distribution. Cette ouverture peut être ménagée au niveau d'une vasque 327.

[0163] Ainsi, dans tous ces modes de réalisation, les moyens de couplage, et en particulier la coiffe, peuvent définir en tant que tels des moyens d'application de produit. En variante, les moyens de couplage, et en particulier la coiffe, peuvent être revêtus d'un organe d'application rapporté tel que précédemment décrit afin d'appliquer le ou les produits distribués.

[0164] Une fois couplés, les premier et deuxième récipients 1, 2 sont agencés côté à côté. Ces récipients peuvent alors être disposés l'un à côté de l'autre avec leur fond et leur orifice de distribution respectifs orientés de la même façon.

[0165] Dans cet état couplé et comme visible sur la figure 4, ledit dispositif peut comprendre au niveau des premier et deuxième récipients 1, 2 une section transversale de forme allongée définissant une longueur L et une largeur l. Cette longueur et cette largeur peuvent respectivement s'étendre dans un axe majeur M et un axe mineur m de ladite section transversale. Une telle section transversale peut par exemple être de forme elliptique.

[0166] Selon un deuxième aspect de la présente invention, et comme représenté sur les figures 4, 5 et 6 notamment, lesdits premier et deuxième récipients peuvent être couplés dans la largeur du dispositif. Autrement

dit, lesdits premier et deuxième récipients peuvent être disposés en regard, et notamment au contact, l'un de l'autre, au niveau d'un côté respectif de moindre dimension. Les premier et deuxième récipients peuvent être couplés selon un plan moyen de couplage ou d'assemblage PI. Un tel plan PI peut être parallèle et en particulier confondu avec l'axe mineur m. En variante, ce plan PI peut s'étendre de façon oblique audit axe mineur m. Les orifices de distribution 12, 22 peuvent s'étendre de part et d'autre de ce plan PI. Dans cet exemple de réalisation, ce plan PI définit un plan de symétrie du dispositif.

[0167] Comme représenté sur les figures 4 et 6, lesdits premier et deuxième orifices de distribution peuvent s'étendre selon un axe Z transversal au plan PI du dispositif. Sur la figure 5, ces premier et deuxième orifices de distribution peuvent s'étendre selon un axe Z oblique au plan PI.

[0168] Lesdites parois courbes 18, 28 des premier et deuxième récipients peuvent être toutes deux traversées par un plan d'allongement principal Pa. Ce plan Pa s'étend dans la longueur L du dispositif. Ce plan Pa coupe le plan PI, et ce par exemple de façon perpendiculaire. Ce plan Pa peut être parallèle et en particulier confondu avec l'axe majeur M. Un tel plan Pa peut également définir un plan de symétrie du dispositif. Selon un mode de réalisation particulier, les premier et deuxième orifices de distribution 12, 22 peuvent s'étendre dans ce plan Pa. Selon une variante de réalisation, ces premier et deuxième orifices de distribution peuvent s'étendre selon un plan sensiblement parallèle ou sécant à ce plan Pa.

[0169] L'avantage d'un dispositif tel que décrit est que la paroi déformable de chaque récipient est facilement accessible. Ainsi, une utilisatrice peut aisément positionner ses doigts sur l'un et/ou l'autre des récipients. En outre, un tel mode de réalisation évite que l'actionnement d'un récipient n'interfère sur l'autre récipient.

[0170] Selon un mode d'utilisation avantageux de la présente invention, l'utilisatrice peut saisir un récipient dans chaque main et comprimer simultanément chaque récipient afin de distribuer simultanément les premier et deuxième produits contenus à l'intérieur. Une fois distribués, lesdits premier et deuxième produits peuvent être simultanément étalés et mélangés sur la surface corporelle désirée. Le fait que l'utilisatrice puisse actionner un récipient indépendamment de l'autre récipient permet à l'utilisatrice de distribuer les premier et deuxième produits selon des proportions différentes. Ainsi, la quantité de premier et deuxième produits distribués sera tributaire de la force de compression respectivement exercée sur lesdits premier et deuxième récipients.

[0171] Selon une variante d'utilisation, les récipients peuvent être actionnés de façon alternée. Les parois d'actionnement déformables 13, 14 du premier récipient peuvent être ainsi tout d'abord comprimées pour distribuer un premier produit. Le premier produit distribué peut alors être étalé à l'aide des premiers moyens d'application. Ensuite, les parois d'actionnement 23, 24 du deuxième récipient peuvent à leur tour être comprimées pour

distribuer un deuxième produit. Le deuxième produit distribué peut alors être étalé à l'aide des deuxième moyens d'application et mélangés au premier produit.

[0172] Une caractéristique avantageuse d'un dispositif selon l'invention est que chaque récipient peut comporter deux parois latérales opposées 17, 18 ou 27, 28 que l'utilisatrice ne peut actionner, de par leur conformation et/ou leur accessibilité. Pour actionner le dispositif, l'utilisatrice ne peut qu'actionner les parois d'actionnement déformables 13, 14 ou 23, 24 reliant lesdites deux parois latérales opposées.

[0173] Comme illustré sur les figures 21a et 21b, afin de distribuer un produit contenu dans un récipient, l'utilisateur peut exercer une force d'actionnement ou de compression (F) en pressant simultanément la paroi 13 du premier récipient 1 à l'aide de son pouce et la paroi 14 de ce même récipient à l'aide de son index et éventuellement de son majeur. Cette force peut être exercée selon une direction non sécante au deuxième récipient 2. Autrement dit, cette force n'est pas orientée en direction du deuxième récipient. Cette force peut être exercée selon une direction sensiblement parallèle au plan moyen de couplage desdits premier et deuxième récipients. Elle peut également être exercée selon une direction sensiblement orthogonale à un axe de distribution de produit. Ainsi, une telle gestuelle fournit un moyen sûr et fiable pour distribuer les produits de chaque récipient indépendamment les uns des autres.

[0174] Selon une variante illustrée sur la figure 20, lesdits premier et deuxième récipients peuvent être couplés dans la longueur du dispositif. Autrement dit, lesdits premier et deuxième récipients peuvent comprendre un côté de plus grande dimension venant en regard, et notamment au contact, l'un de l'autre. Lesdits récipients peuvent être couplés selon un plan moyen d'assemblage sensiblement parallèle voire confondu avec l'axe majeur M de ladite section transversale du dispositif.

[0175] Selon une variante de réalisation illustrée sur la figure 22, chaque orifice peut déboucher au niveau d'une portion concave ou vasque respective 166, 266. On peut également observer que les surfaces d'application 162, 262 peuvent s'étendre selon deux plans P1, P2 distincts. Ces plans peuvent être sécants l'un par rapport à l'autre. Ils peuvent en particulier définir ensemble un angle α supérieur à 180° .

[0176] Par ailleurs, comme représenté sur les figures 1 et 2, les premiers et deuxièmes moyens d'application peuvent être revêtus d'un capot 4. Ce capot peut par exemple venir en prise serrante autour des premiers et deuxièmes moyens d'application 16, 26 ou autour du corps creux 32.

[0177] Les figures 12 et 13 montrent un autre mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention. Ces figures représentent en particulier une variante de réalisation des moyens de couplage, référencés 3'. En effet, dans ce cas, les moyens de couplage 3' comprennent une embase 30' et une plaque 33'. Ces moyens de couplage présentent dans cet exemple une forme générale de T.

Comme illustrée sur la figure 12, cette embase et cette plaque peuvent être réalisées monobloc. En variante, cette embase et cette plaque pourraient être formées de deux pièces distinctes fixées l'une à l'autre par tous moyens appropriés.

[0178] La plaque 33' peut s'étendre de part et d'autre de l'embase 30'. Cette plaque peut ainsi scinder l'ouverture 300' en deux ouvertures. La plaque 33' peut comporter des orifices 330'.

[0179] Dans ce mode de réalisation, les parois latérales 17, 27 des récipients comprennent quant à elles des moyens de fixation aptes à coopérer avec ladite plaque 33'. De tels moyens de fixation peuvent par exemple comprendre des protubérances ou pattes d'encliquetage 170. Chaque paroi latérale peut par exemple comprendre deux pattes d'encliquetage. Ces pattes d'encliquetage peuvent s'étendre à différentes hauteurs des parois latérales 17, 27.

[0180] Pour coupler lesdits premier et deuxième récipients ensemble, les premier et deuxième moyens d'application 16, 26 sont insérés à travers les ouvertures 300' de l'embase. La plaque 33' s'étend alors entre lesdits premier et deuxième récipients 1, 2. De préférence, cette plaque s'étend sur toute la hauteur des parois latérales 17, 27 des corps de récipient.

[0181] Une fois les moyens d'application positionnés à travers l'embase, les pattes d'encliquetage viennent en regard des orifices 330' de la plaque 33'. L'utilisatrice exerce alors une pression sur les parois courbes 18, 28 afin de forcer les pattes 170 à s'encliqueter dans les orifices 330'.

[0182] Dans ces deux modes de réalisation, les moyens de couplage sont réversibles de sorte que lesdits premier et deuxième récipients sont aisément séparables l'un de l'autre. Une fois vide, un récipient peut être aisément remplacé par un autre rempli d'un même produit ou d'un produit différent. De même, lorsque l'utilisatrice souhaite changer de produit à appliquer ou de couleur, elle peut aisément changer un récipient par un autre.

[0183] Selon une variante de réalisation, les protubérances 170 pourraient être prévues sur la plaque 33' et les orifices 330' sur les parois latérales 17, 27 des corps de récipient.

[0184] Il est à noter qu'un dispositif selon l'invention peut présenter l'avantage de comporter des récipients comportant ses propres moyens de distribution et d'application. Une utilisatrice peut aisément changer un récipient quand ce dernier ne contient plus de produit et le remplacer par un nouveau. De plus, lorsqu'un récipient doit être remplacé par un autre récipient renfermant un produit de nature ou de couleur différente, tout problème de souillure du produit nouvellement distribué par un reliquat de produit issu d'un ancien récipient est évité.

[0185] En outre, l'utilisatrice peut elle-même définir et rectifier les proportions de chaque produit du mélange qu'elle souhaite réaliser.

[0186] Dans toute la description, l'expression « comportant un » doit être considérée comme étant sy-

nonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

5 Revendications

1. - Dispositif de conditionnement et d'application s'étendant selon un axe (X) comportant :

- 10 - un premier récipient (1) destiné à contenir un premier produit, ledit premier récipient comprenant une paroi déformable (13, 14) de manière à permettre une distribution du premier produit à travers un premier orifice de distribution (12),
- 15 - un deuxième récipient (2) destiné à contenir un deuxième produit, ledit deuxième récipient comprenant une paroi déformable (23, 24) de manière à permettre une distribution du deuxième produit à travers un deuxième orifice de distribution (22),
- 20 - des moyens de couplage (3 ; 3') rapportés aptes à relier lesdits premier et deuxième récipients ensemble,

25 **caractérisé en ce que** lesdits premier et deuxième orifices de distribution débouchent distinctement respectivement au niveau d'une première surface d'application (162) et d'une deuxième surface d'application (262) **et en ce que** lesdits premier et deuxième récipients sont configurés pour pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre.

30 2. - Dispositif selon la revendication 1, dans lequel ledit dispositif définit une section transversale de forme allongée présentant une longueur (L) et une largeur (l), les premier et deuxième récipients étant couplés dans la largeur.

35 3. - Dispositif selon la revendication 2, dans lequel lesdits premier et deuxième récipients sont agencés de telle sorte qu'ils comprennent chacun au moins une paroi d'actionnement s'étendant dans ladite longueur, et en particulier deux.

40 4. - Dispositif selon la revendication 1, 2 ou 3, dans lequel lesdits premier et deuxième récipients sont disposés en regard, et notamment au contact, l'un de l'autre, au niveau d'un côté respectif de moindre dimension.

45 5. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel une force d'appui (F), ou de compression, exercée sur au moins une paroi déformable (13, 14, 23, 24) d'un récipient s'étend selon une direction non sécante au récipient adjacent.

50 6. - Dispositif selon l'une quelconque des revendica-

- tions précédentes, dans lequel lesdits premier et deuxième récipients (1, 2) sont couplés de façon à être agencés côte à côte.
7. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdites première et deuxième surfaces d'application (162, 262) sont en contact l'une de l'autre.
8. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdites première et deuxième surfaces d'application (162, 262) sont en affleurement l'une par rapport à l'autre.
9. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 8, dans lequel les premier et deuxième récipients (1, 2) sont couplés selon un plan moyen de couplage (PI) sensiblement parallèle ou oblique à ladite largeur.
10. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits premier et deuxième orifices de distribution (12, 22) s'étendent selon un axe oblique ou perpendiculaire à un plan de couplage (PI) desdits premier et deuxième récipients (1, 2).
11. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit dispositif définit une section transversale de forme elliptique.
12. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de couplage (3, 3') comprennent une frette enveloppant au moins une partie lesdits premier et deuxième récipients (1, 2) tout en laissant lesdites parois déformables (17, 27) accessibles.
13. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de couplage (3, 3') sont réversibles de sorte que lesdits premier et deuxième récipients (1, 2) sont aisément séparables l'un de l'autre.
14. - Dispositif selon la revendication 13, dans lequel lesdits moyens de couplage (3) comprennent une partie flexible (31) apte à venir en prise serrante autour desdits premier et deuxième récipients (1, 2).
15. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits premier et deuxième récipients comprennent tous deux un corps de récipient surmonté d'un embout de distribution et/ou d'application respectif définissant lesdites première et deuxième surface d'application.
16. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de couplage comprennent des moyens d'application en communication avec lesdits premier et deuxième orifices de distribution.
17. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de couplage comprennent une embase coiffant les premier et deuxième récipients, ladite partie flexible s'étendant à partir de ladite embase de manière à envelopper au moins partiellement lesdits premier et deuxième récipients
18. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 14 à 17, dans lequel ladite partie flexible comporte au moins deux branches aptes à venir en contact serrant contre une paroi latérale respective opposée desdits premier et deuxième récipients.
19. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 14 à 18, dans lequel ladite partie flexible laisse dégagée au moins une paroi d'actionnement pour chaque récipient, et notamment deux parois d'actionnement.
20. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 14 à 19, dans lequel ladite partie flexible est reliée à une entretoise apte à se positionner en contact des fonds des récipients.
21. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de couplage sont fixés par encliquetage sur lesdits premier et deuxième récipients.
22. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 14 à 21, dans lequel ledit dispositif définit une section transversale de forme allongée de longueur (L) et de largeur (I), ladite partie flexible s'étendant au moins en partie dans la longueur (L) de ladite section transversale du dispositif.
23. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, lesdits moyens de couplage s'étendent sur plus de la moitié de la hauteur desdits premier et deuxième récipient voire sur sensiblement toute la hauteur desdits premier et deuxième récipient voire au delà.
24. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ladite partie flexible s'étend le long, et notamment au contact, d'une paroi courbe respective desdits premier et deuxième récipients.
25. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de couplage comprennent des moyens de fixation pour un capot.

26. - Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel lesdits moyens de couplage (3') s'étendent entre lesdits premier et deuxième récipients (1, 2).

27. - Dispositif selon la revendication 26, dans lequel lesdits moyens de couplage (3') comportent une plaque (33') rapportée entre lesdits premier et deuxième récipients (1, 2) sur laquelle lesdits premier et deuxième récipients sont fixés par encliquetage.

28. - Dispositif de conditionnement et d'application s'étendant selon un axe (X) comportant :

- un premier récipient (1) destiné à contenir un premier produit, ledit premier récipient comprenant une paroi déformable (13, 14) de manière à permettre une distribution du premier produit à travers un premier orifice de distribution (12),
- un deuxième récipient (2) destiné à contenir un deuxième produit, ledit deuxième récipient comprenant une paroi déformable (23, 24) de manière à permettre une distribution du deuxième produit à travers un deuxième orifice de distribution (22),
- des moyens de couplage (3 ; 3') aptes à relier lesdits premier et deuxième récipients ensemble,

caractérisé en ce que ledit dispositif définit une section transversale de forme allongée présentant une longueur (L) et une largeur (l), les premier et deuxième récipients étant couplés dans la largeur pour pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre.

29. - Dispositif de conditionnement et d'application comportant :

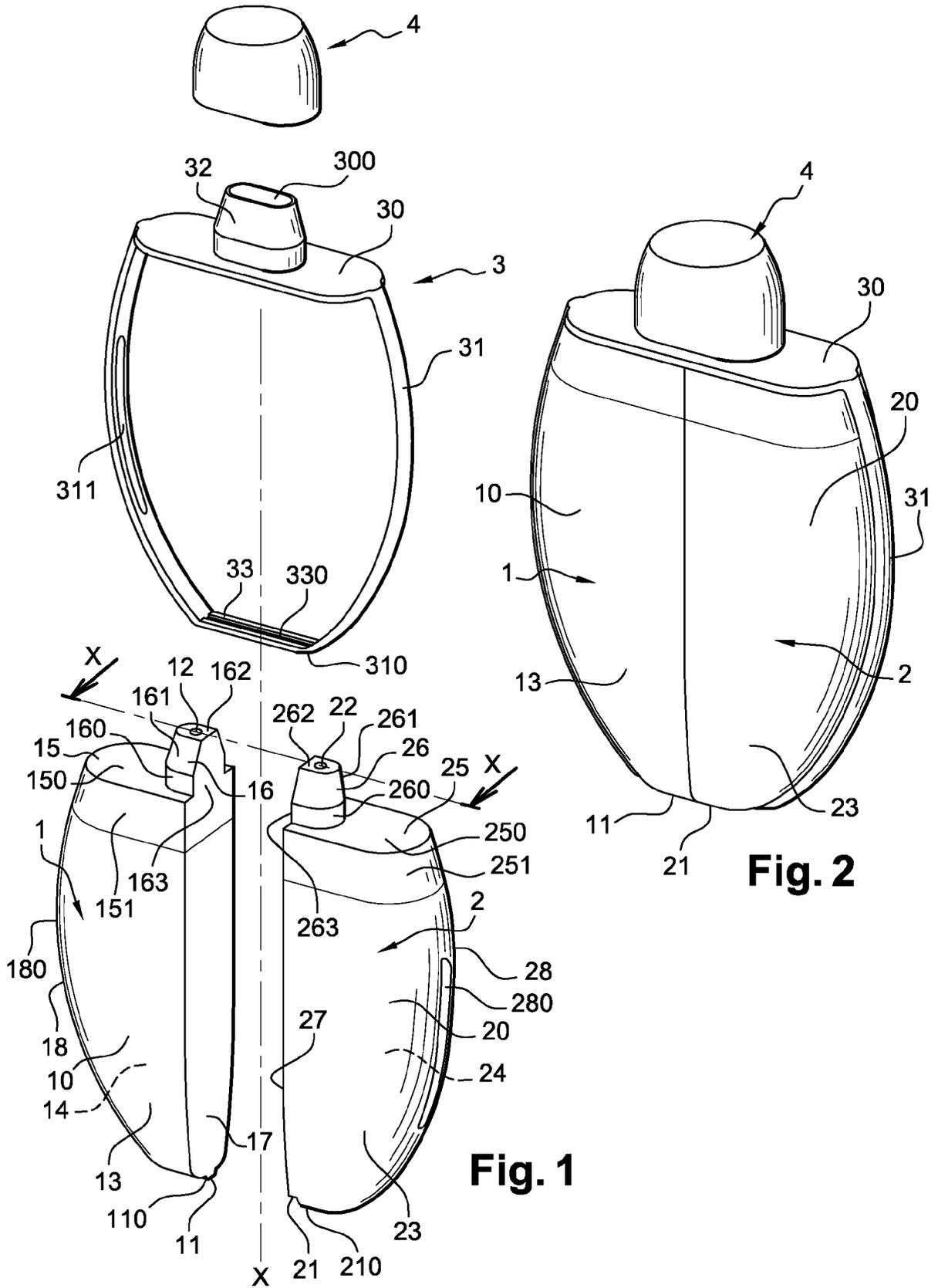
- un premier récipient destiné à contenir un premier produit, ledit premier récipient comprenant une paroi déformable de manière à permettre une distribution du premier produit à travers un premier orifice de distribution,
- un deuxième récipient destiné à contenir un deuxième produit, ledit deuxième récipient comprenant une paroi déformable de manière à permettre une distribution du deuxième produit à travers un deuxième orifice de distribution,
- des moyens de couplage aptes à relier lesdits premier et deuxième récipients ensemble,

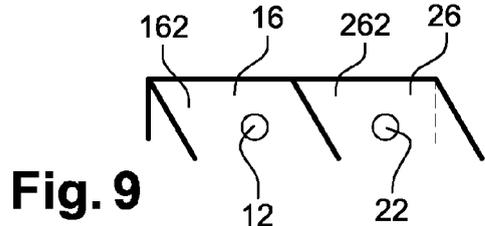
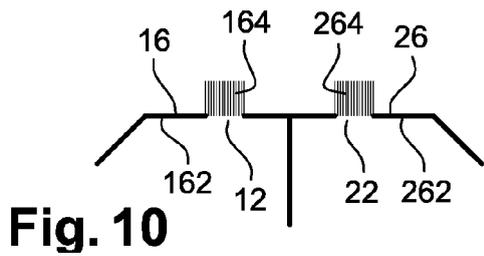
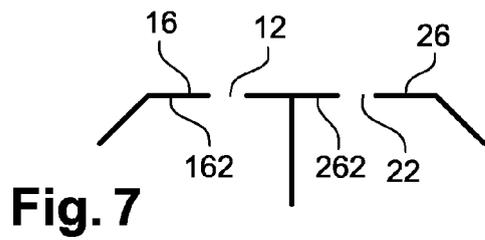
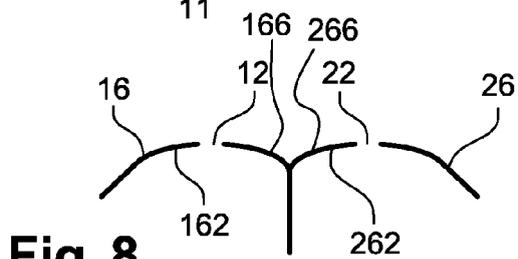
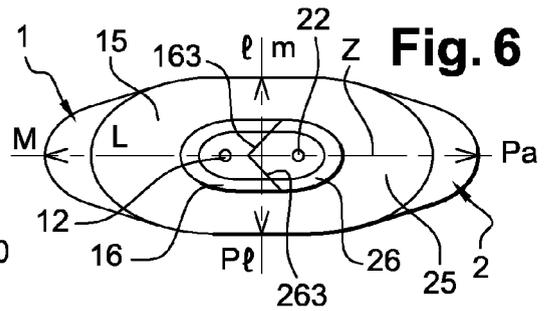
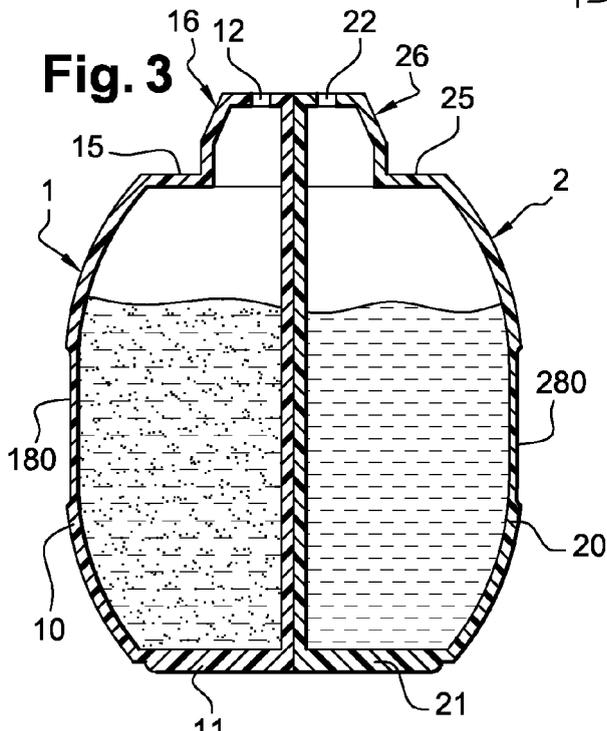
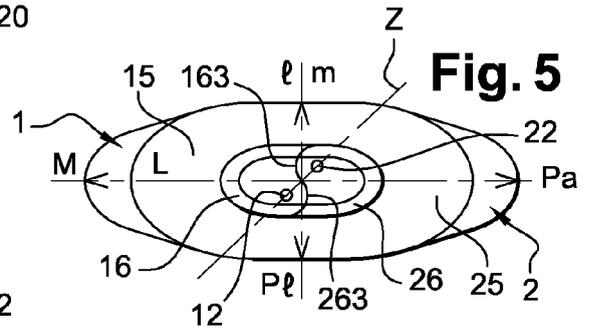
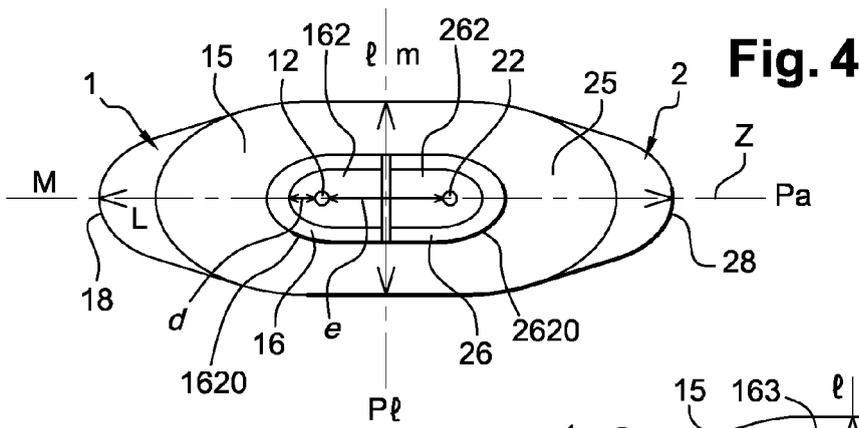
caractérisé en ce que lesdits premier et deuxième récipients sont configurés de manière à pouvoir être actionnés indépendamment l'un de l'autre de sorte qu'une force d'actionnement, ou de compression, exercée sur au moins une paroi déformable d'un parmi lesdits premier et deuxième récipients s'étend selon une direction non sécante à l'autre récipient.

30. - Dispositif de couplage d'un premier et d'un deuxième récipients disposés côte à côte comportant des moyens de couplage comprenant une embase coiffant au moins en partie lesdits premier et deuxième récipients à partir de laquelle s'étend une partie flexible apte à venir en prise serrante autour des premier et deuxième récipients.

31. - Procédé d'application d'un produit cosmétique comprenant les étapes de :

- fournir un dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes,
- actionner les premier et deuxième récipients (1, 2) de façon indépendante afin de distribuer le premier produit et le deuxième produit selon des proportions différentes sur une surface corporelle, telle que les lèvres,
- étaler et mélanger lesdits premier et deuxième produits sur ladite surface corporelle à l'aide des moyens d'applications (16, 26).





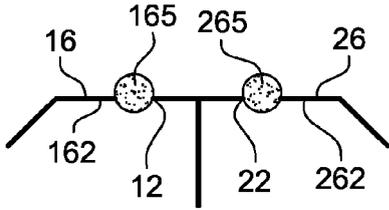


Fig. 11a

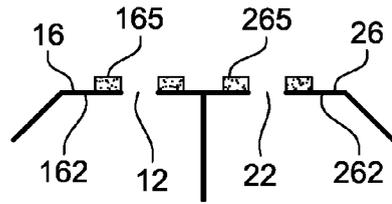


Fig. 11b

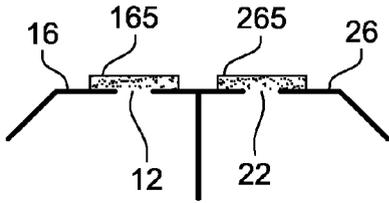


Fig. 11c

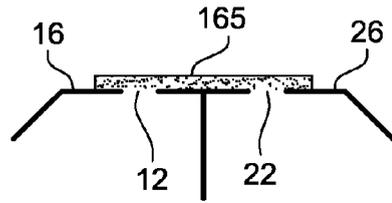


Fig. 11d

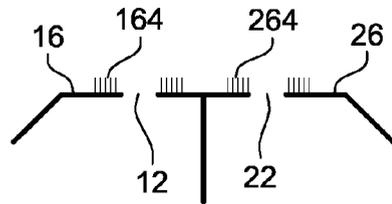


Fig. 11e

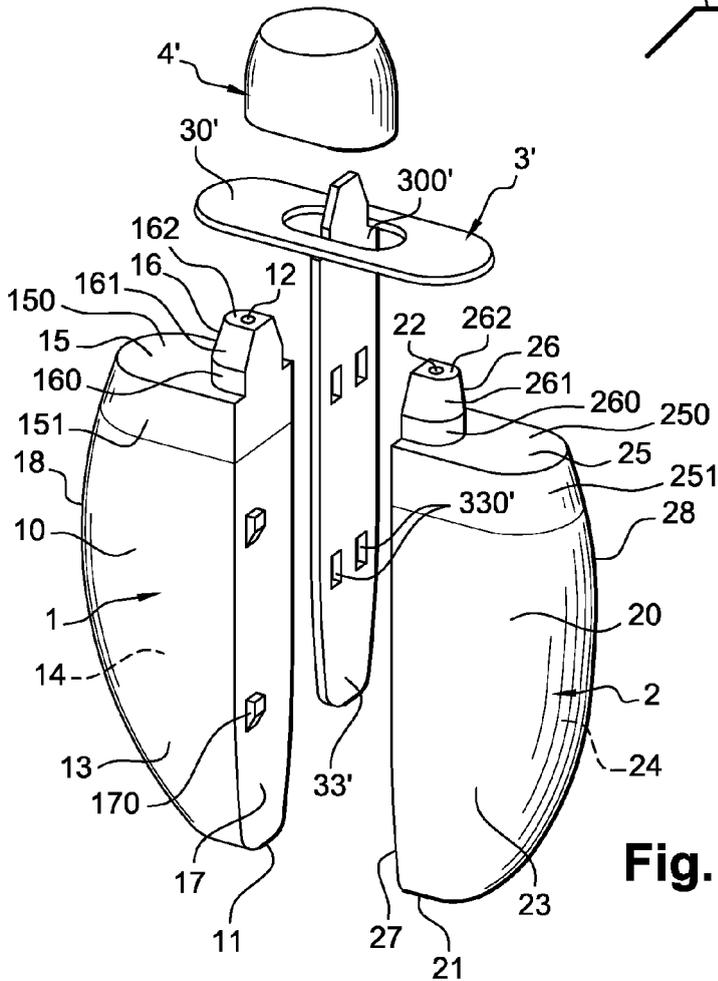


Fig. 12

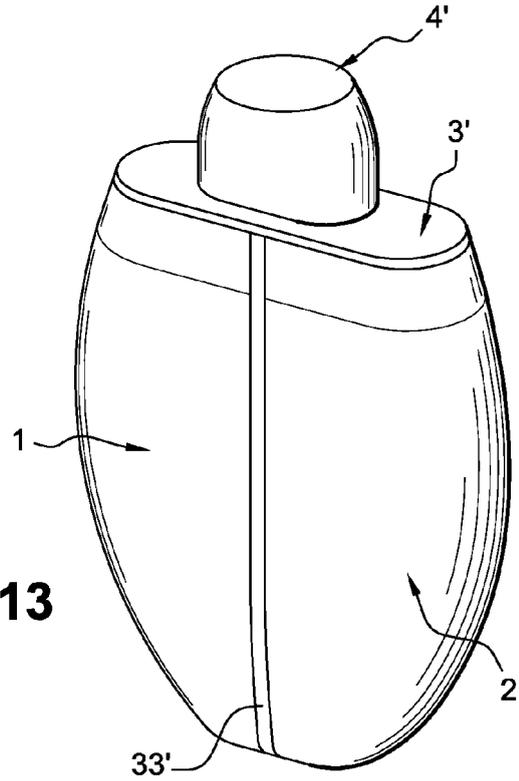


Fig. 13

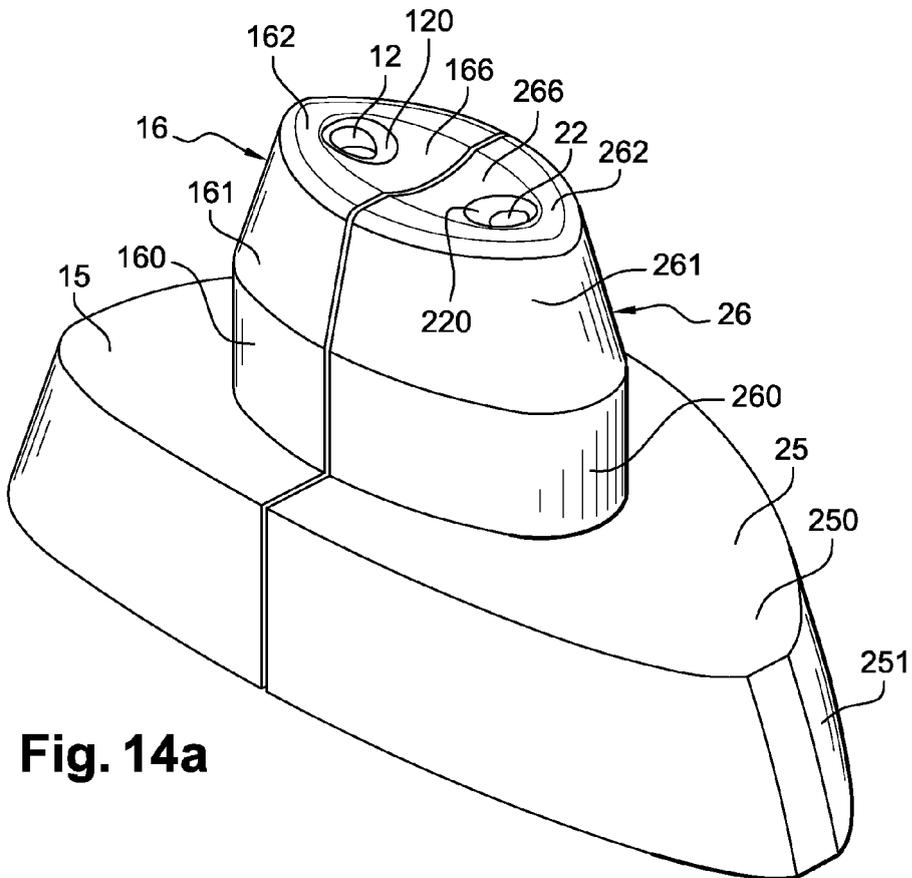


Fig. 14a

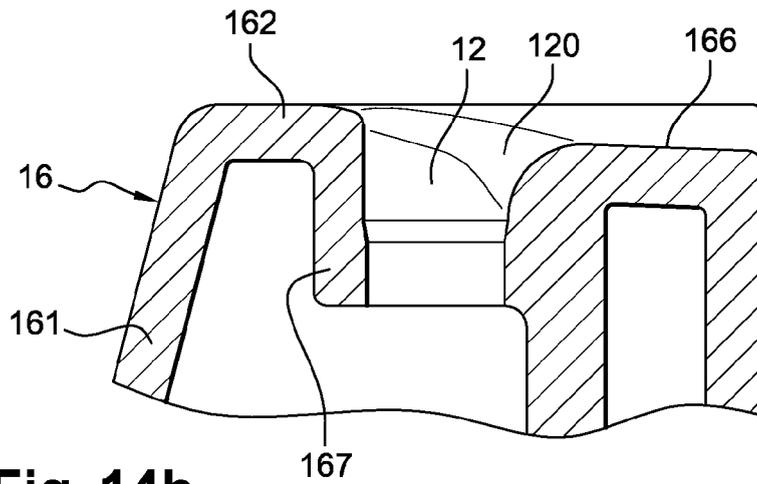


Fig. 14b

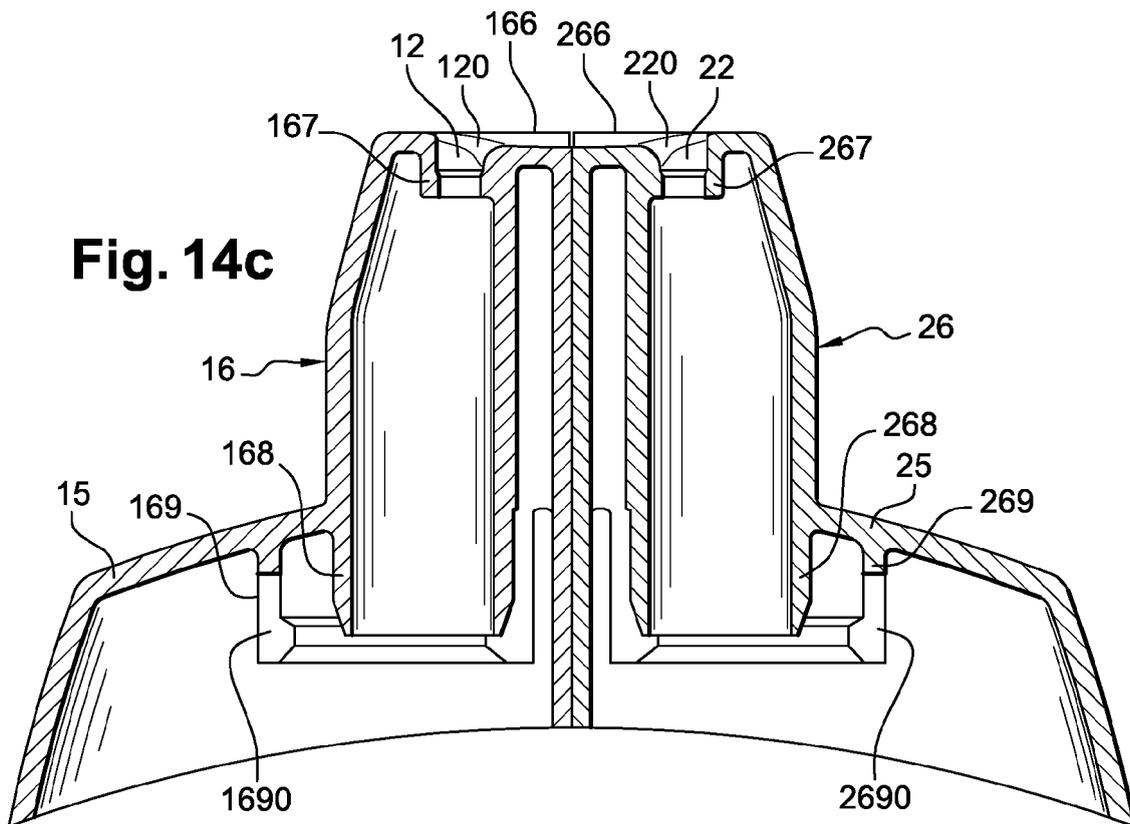


Fig. 14c

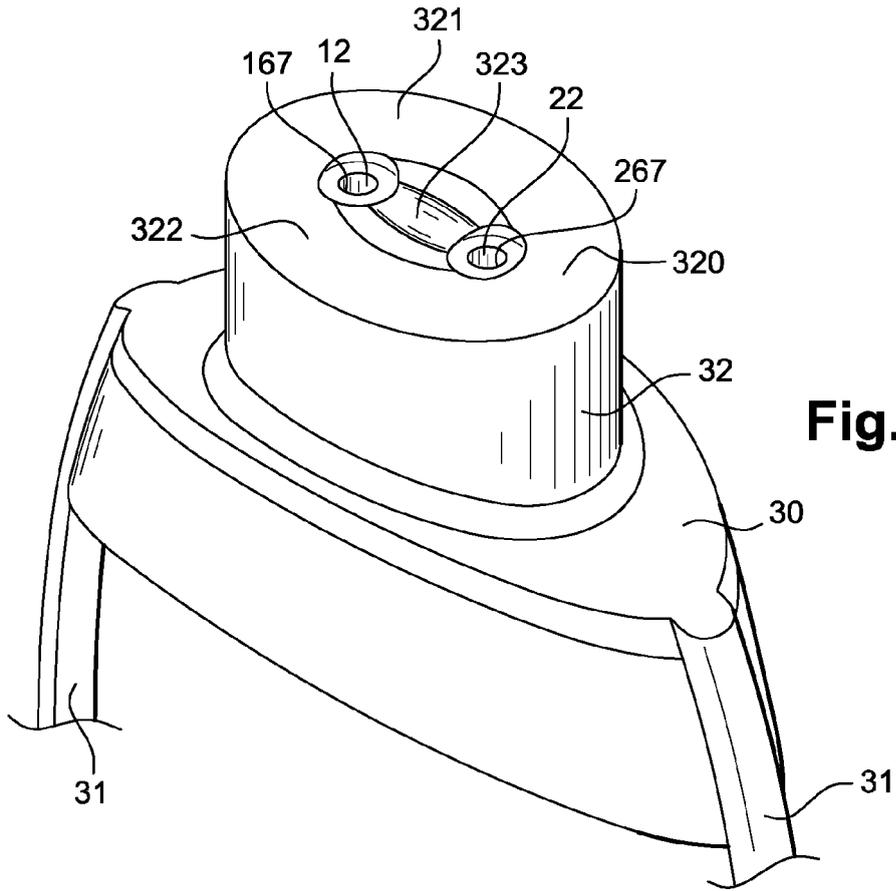


Fig. 15a

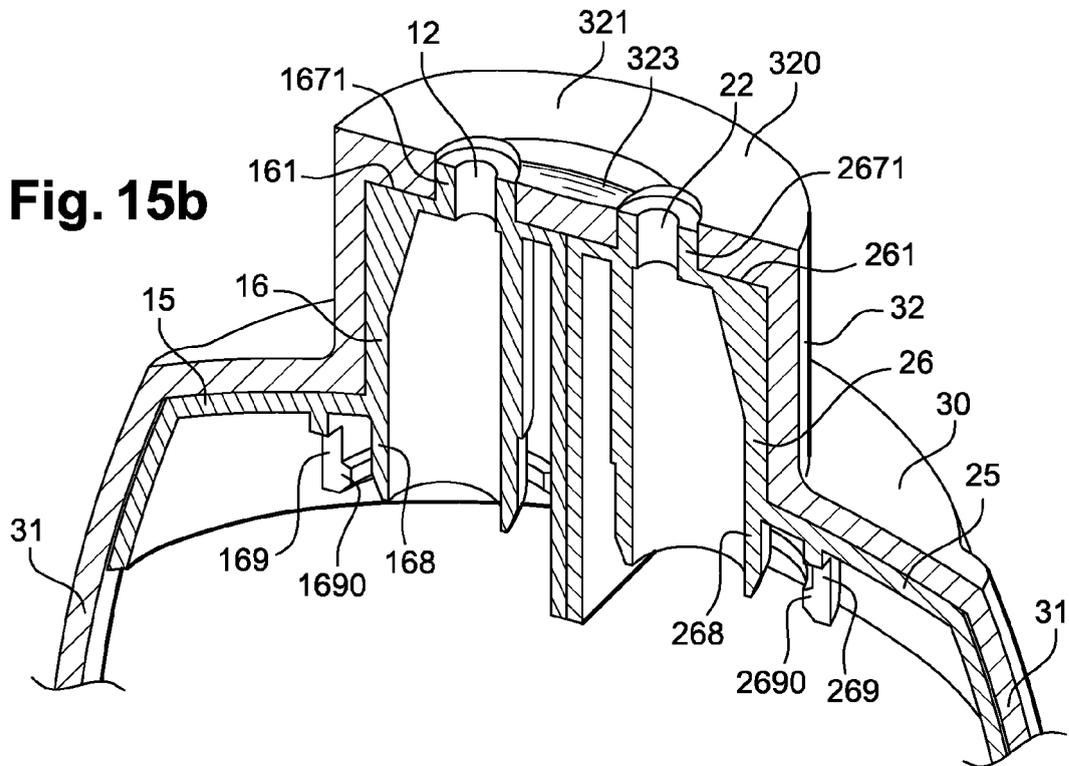
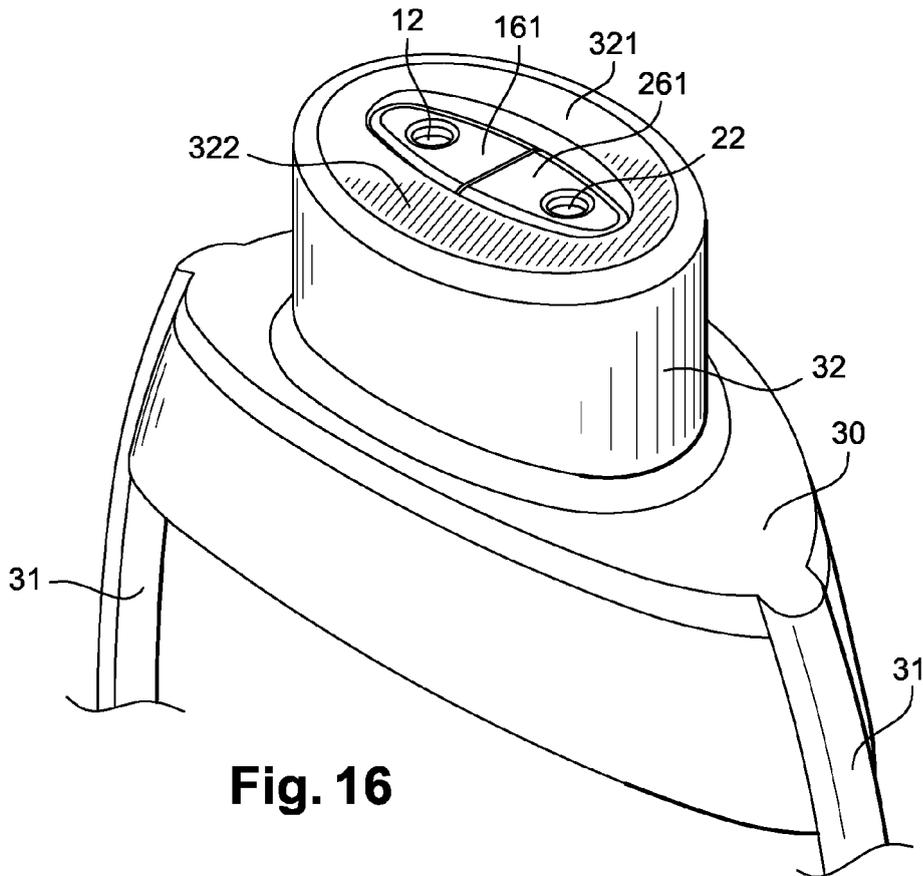
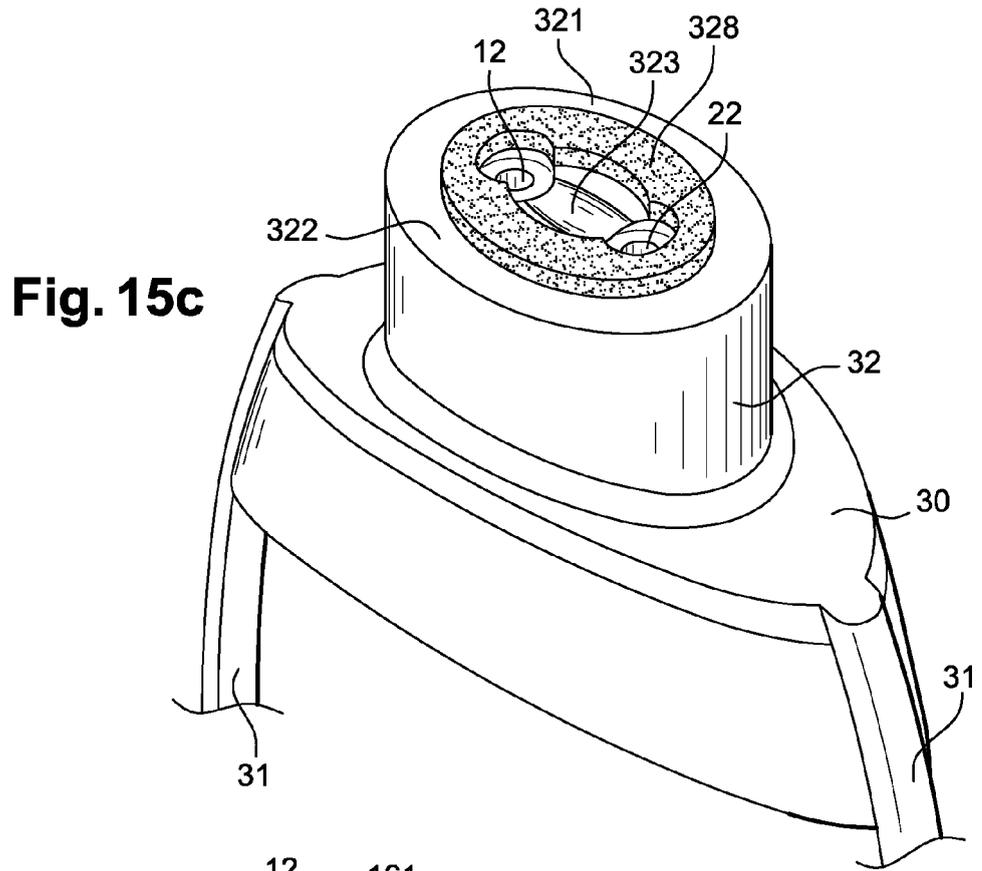


Fig. 15b



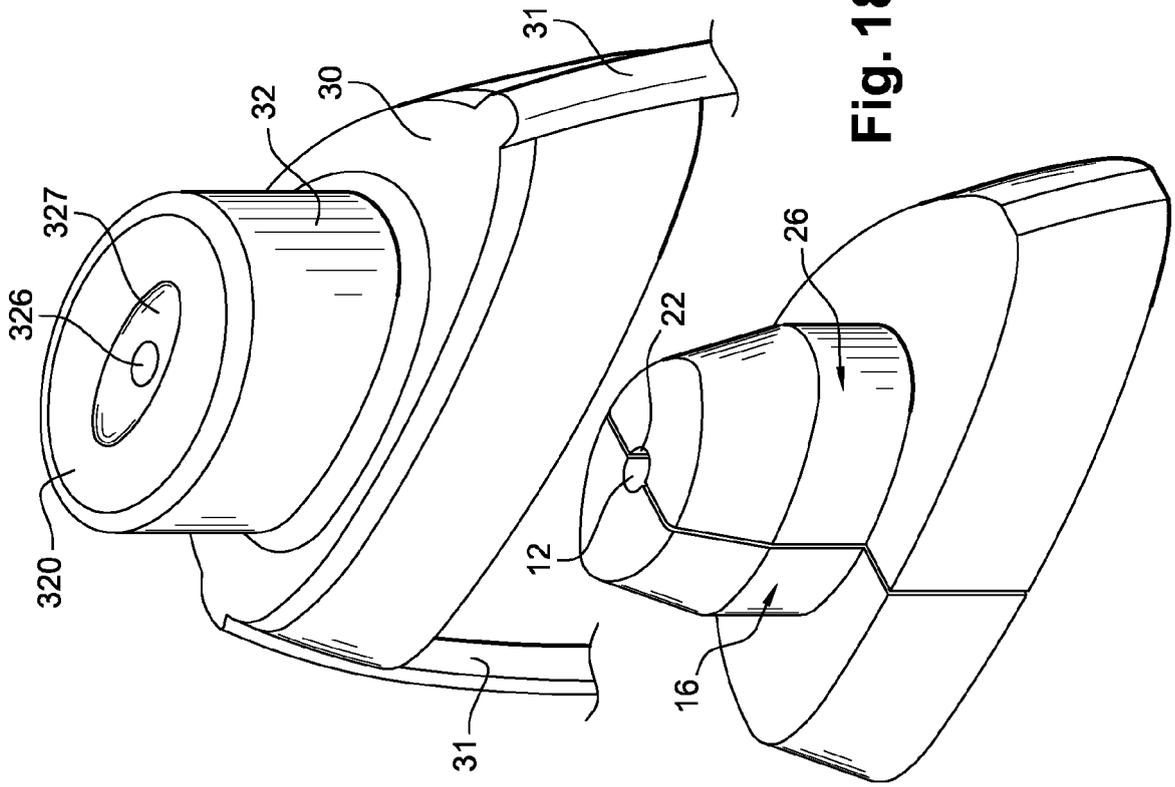


Fig. 18

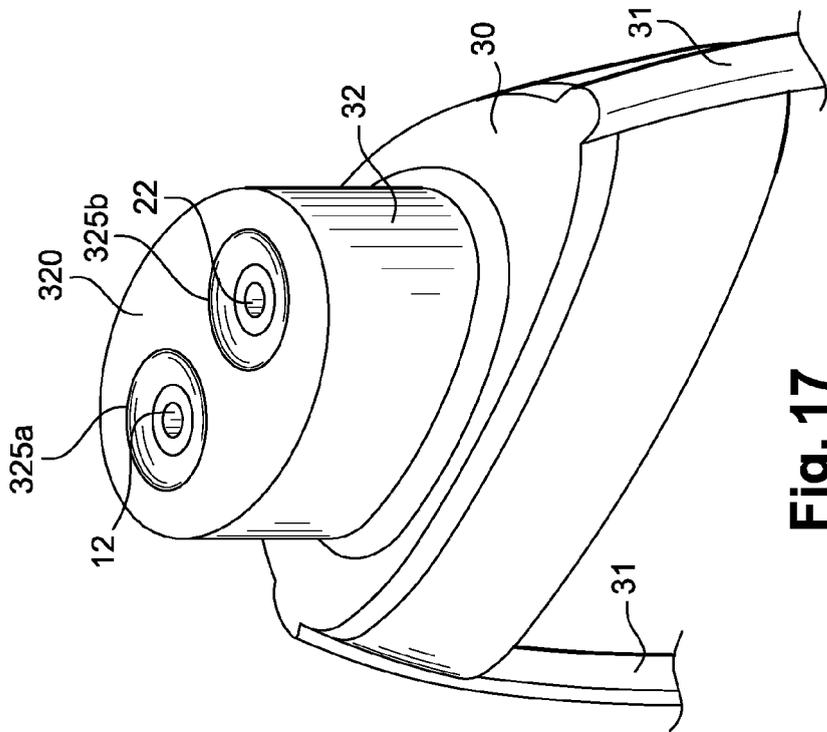


Fig. 17

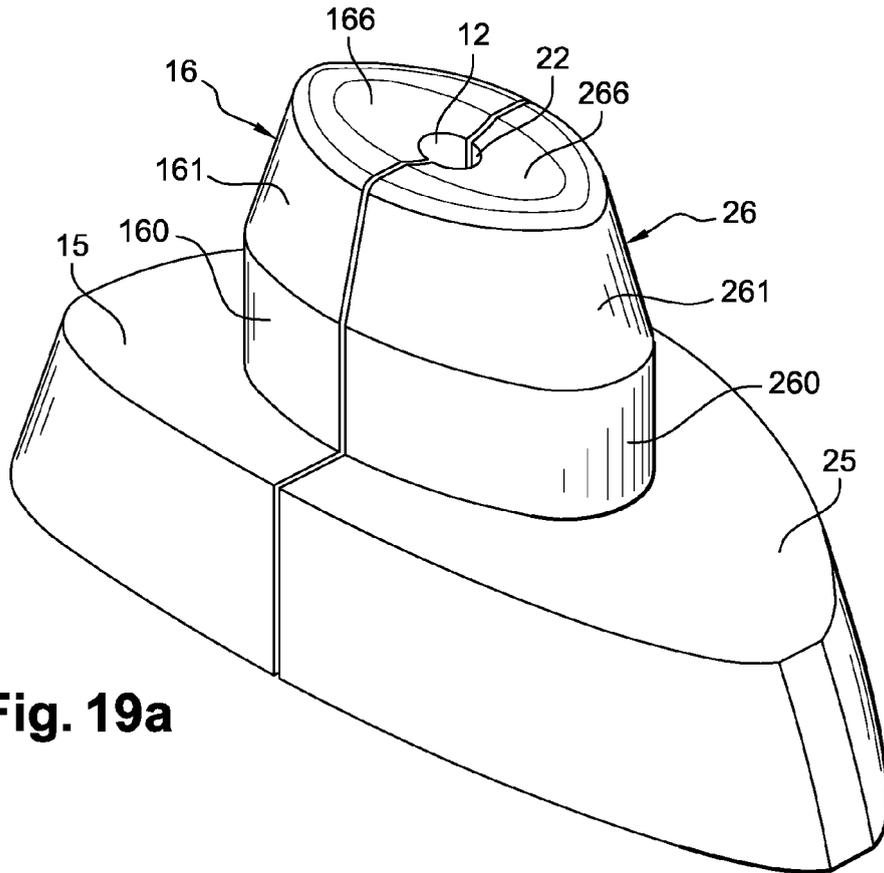


Fig. 19a

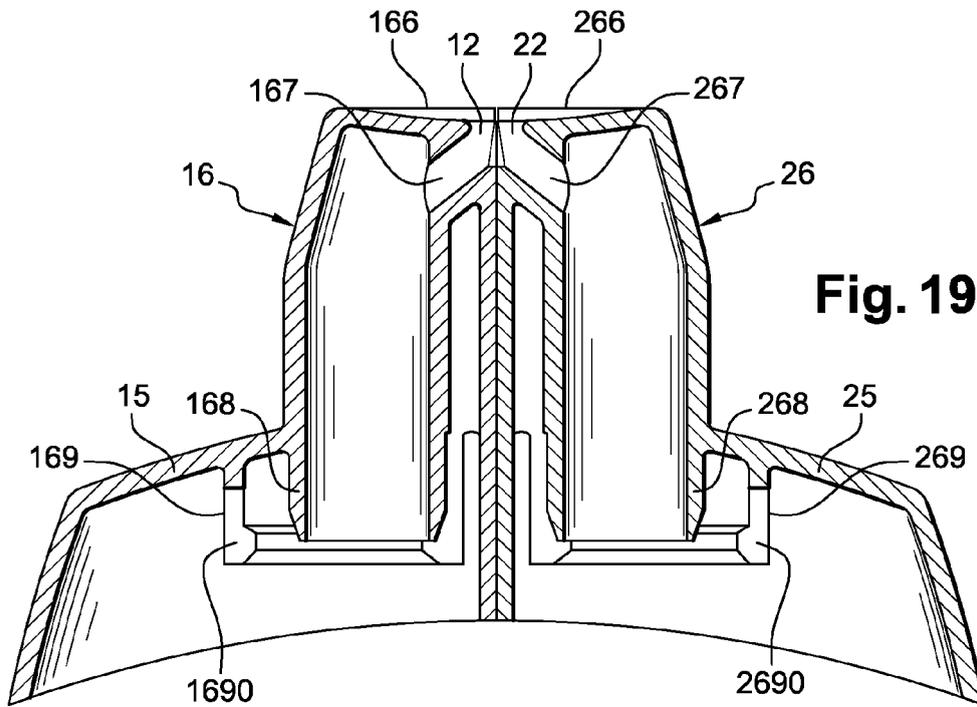


Fig. 19b

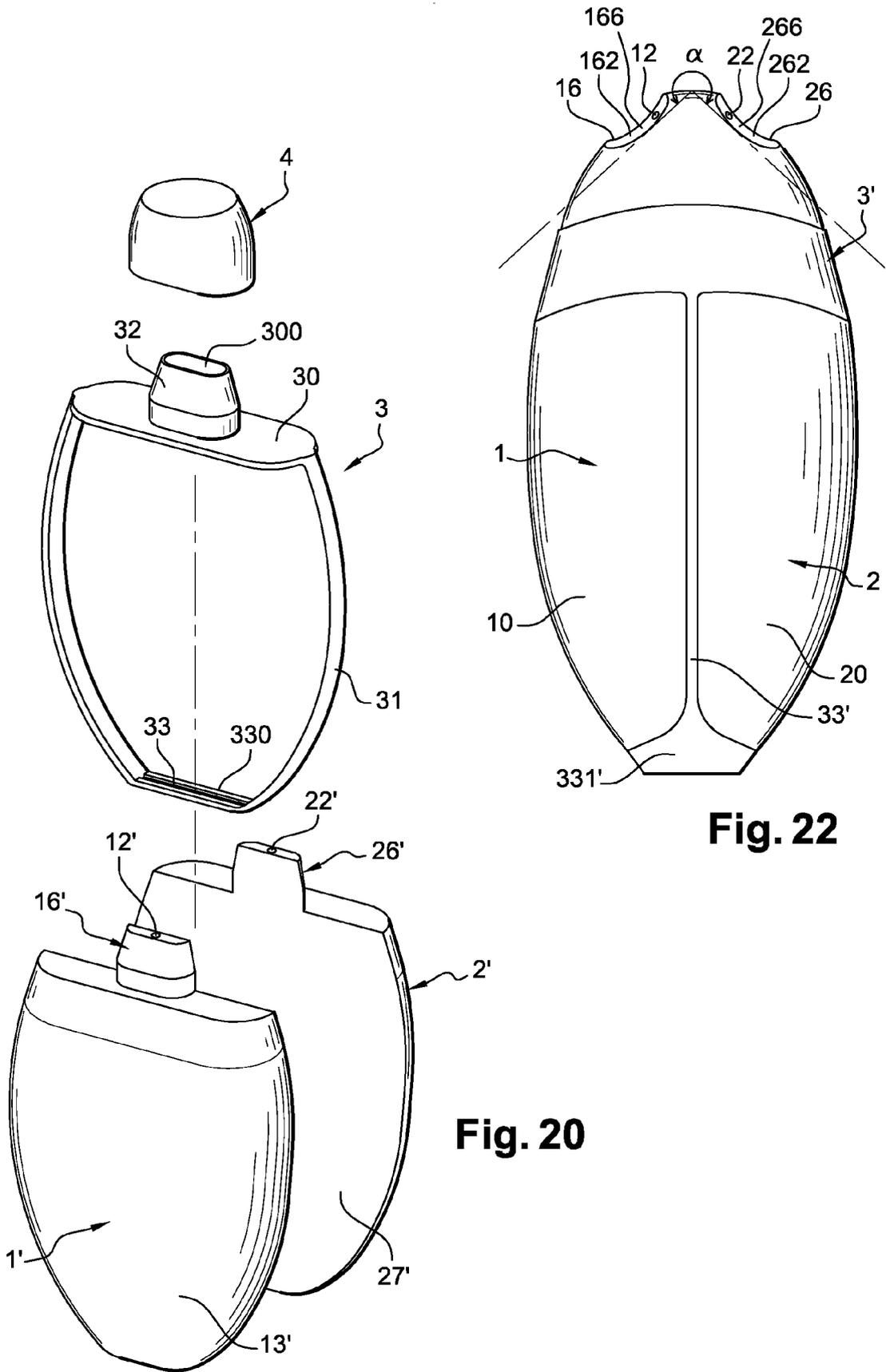
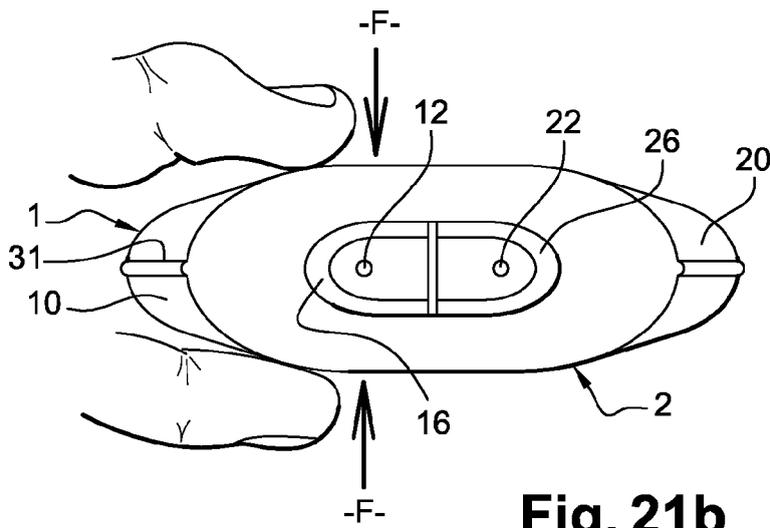
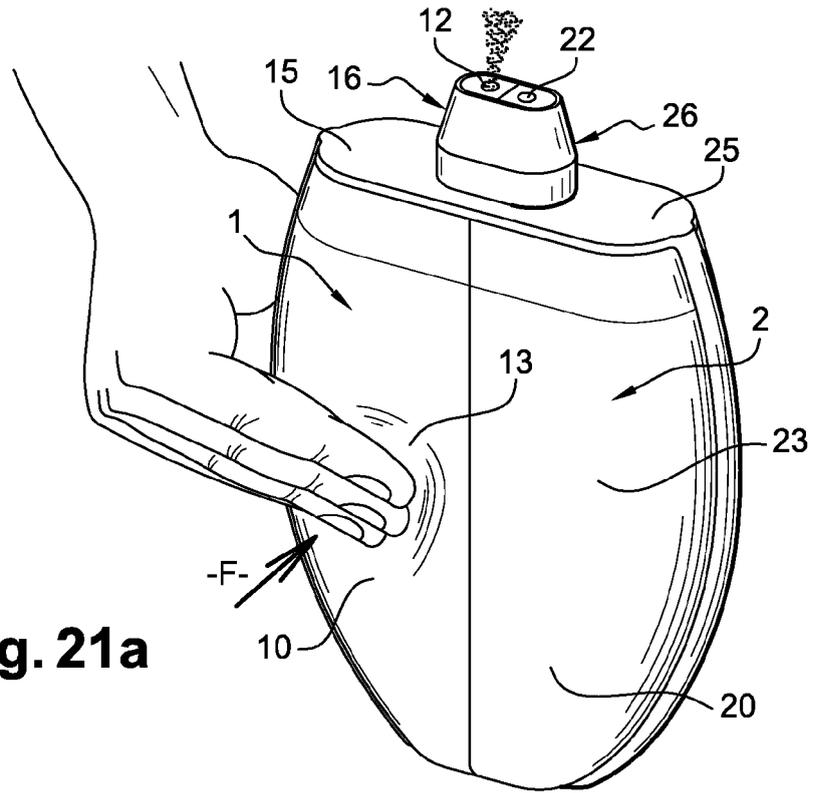


Fig. 22

Fig. 20





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2004/026535 A1 (CONWAY SIMON M [US] ET AL) 12 février 2004 (2004-02-12)	1-25, 28-30	INV. B65D81/32
Y	* alinéa [0040]; figure 3 *	26,27,31	
Y	GB 2 388 097 A (GRABOR PLASTICS LTD [GB]) 5 novembre 2003 (2003-11-05) * figures 1-4 *	31	
Y	EP 0 644 129 A1 (MAPLAST SRL [IT]) 22 mars 1995 (1995-03-22) * colonne 2; figure 1 *	26,27	
A	US 2005/098527 A1 (YATES WILLIAM M III [US]) 12 mai 2005 (2005-05-12) * figures 7b,8a,8d *	7,8	
A	JP 08 198344 A (CEMEDINE CO LTD) 6 août 1996 (1996-08-06) * figures 1-3 *	5,29	
A	GB 2 307 674 A (SHEHADEH EMIL [DE]) 4 juin 1997 (1997-06-04) * figure 6 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) B65D
6 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 3 avril 2008	Examineur Bevilacqua, Vincenzo
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 12 2770

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-04-2008

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004026535 A1	12-02-2004	AT 307770 T AU 2003255242 A1 CA 2493939 A1 DE 60302034 D1 DE 60302034 T2 EP 1427652 A1 ES 2247560 T3 JP 2005535527 T WO 2004014760 A1	15-11-2005 25-02-2004 19-02-2004 01-12-2005 24-05-2006 16-06-2004 01-03-2006 24-11-2005 19-02-2004
GB 2388097 A	05-11-2003	AUCUN	
EP 0644129 A1	22-03-1995	AUCUN	
US 2005098527 A1	12-05-2005	AUCUN	
JP 8198344 A	06-08-1996	AUCUN	
GB 2307674 A	04-06-1997	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2005098527 A [0004]
- US 4705051 A [0004]
- US 4884703 A [0004]
- US 5137178 A [0004] [0005]
- EP 0644129 A [0004] [0012]
- GB 2388097 A [0004]
- JP 08198344 A [0004]
- FR 2647093 [0004] [0016]
- FR 2826641 [0004]
- FR 2867700 [0004]
- FR 2877819 [0004]